



République Tunisienne

Ministère des Technologies de la Communication

**Projet Annuel de Performance  
pour l'Année 2022**

**Mission des Technologies de  
la Communication**

Janvier 2022

# *Sommaire*

|   | <b>Page</b>   |
|---|---------------|
| <b>Chapitre 1<sup>er</sup> : Présentation Générale de la Mission<br/>des Technologies de la Communication .....</b> | <b>2</b>      |
| 1. Présentation de la Stratégie de la Mission .....   | 3             |
| 2. Présentation des Programmes de la Mission .....  | 12            |
| 3. Budget et cadre de dépenses de la mission à moyen terme .....  | 13            |
| <br><b>Chapitre 2 : Programmes de la Mission.....</b>   | <br><b>18</b> |
| 1. Programme du Développement Numérique .....   | 19            |
| 1.1 - Présentation du programme et de sa stratégie .....  | 20            |
| 1.2 - Objectifs du programme et indicateurs de performance .....  | 22            |
| 1.3 - Cadre de dépenses du programme à moyen terme .....  | 41            |
| 2. Programme de Pilotage et d'Appui.....  | 42            |
| 2.1- Présentation du programme et de sa stratégie .....   | 43            |
| 2.2 - Objectifs du programme et indicateurs de performance .....  | 45            |
| 2.3 - Cadre de dépenses du programme à moyen terme .....  | 56            |
| <br><b>Annexes : .....</b>  | <br><b>59</b> |
| - Fiches Indicateurs de Performance .....   | 60            |
| - Fiches Opérateurs Publics .....   | 98            |

# 1<sup>er</sup> Chapitre

## **Présentation Générale de la Mission des Technologies de la Communication**

## 1. Présentation de la Stratégie de la Mission des Technologies de la Communication

L'objectif de la mise en œuvre de la Mission des Technologies de la Communication, au cours des cinq prochaines années, consiste à adopter la transformation digitale comme outil de changement de paradigme dans son approche stratégique pour le développement économique et social du pays. Ainsi, l'inclusion sociale numérique et financière de toutes les classes sociales seront au cœur des efforts à consentir en vue d'offrir un accès au service public identique partout, et ce :

- Permettant à toutes les catégories sociales, hommes et femmes, dans toutes les régions, d'accéder à des services des technologies de l'information et de la communication avec la qualité requise et à un coût raisonnable afin d'assurer l'inclusion sociale et de réduire la fracture numérique ; ce qui contribuerait à améliorer la qualité de vie des citoyens hommes et femmes. Pour ce faire, le plan stratégique «Tunisie Digitale 2025» a inscrit plusieurs programmes et projets visant à fournir un accès à haute débit par un renforcement de l'infrastructure numérique. Ceci permettrait de développer le taux d'accès des ménages à Internet pour atteindre 80% d'ici fin 2025 contre 51% actuellement et, aussi, d'accroître la proportion du nombre d'abonnements à l'Internet mobile pour cent habitants de 77% à 90% ainsi que de réduire la différence entre les hommes et les femmes dans l'utilisation d'Internet (11,6 %) en garantissant l'égalité de chance à l'accès et à la connaissance.
- Instaurant une administration électronique qui fournit des services administratifs numériques rapides de haute qualité et à un coût raisonnable au profit des citoyens de toutes les catégories sociales et les entreprises, ce qui permettrait d'améliorer les services administratifs et d'assurer leur pérennité

compte tenu des changements politique, économique et social qu'avait connu le pays au cours des dix dernières années. En effet, le plan stratégique «Tunisie Digitale 2025» accorde une importance à la simplification des procédures afin de mettre en place une administration moderne, efficace et transparente au service du citoyen et de l'entreprise. Il est prévu que le nombre de services administratifs numériques atteindra 85 services à la fin de l'année 2023.

- Encouragement à l'usage des nouvelles technologies au niveau des divers secteurs d'activités économiques en vue de renforcer la compétitivité et la productivité de l'économie tunisienne et d'améliorer le climat des affaires pour stimuler l'investissement et offrir des opportunités d'emplois décents. Ceci permettrait d'augmenter la contribution du secteur des technologies de la communication au PIB et d'en faire de la Tunisie un pôle technologique régional et international. Le Programme Tunisie digitale vise à augmenter le volume des investissements et à créer des opportunités d'emplois dans le domaine numérique en vue d'augmenter la contribution du secteur des technologies de la communication de 4,3% à 6% en 2025.

## ❖ **Cadre général de la mission**

Le secteur des technologies de la communication est d'une importance cruciale étant donné qu'il constitue un véritable levier pour le développement économique et social du pays et un mécanisme efficace pour la maîtrise de gestion des périodes de crises notamment pendant la pandémie de Corona. En effet, le secteur a contribué à trouver des solutions appropriées et efficaces en un temps record pour assurer la continuité des services publics et faire face à la propagation de cette épidémie ; et ce en développant divers modes de production et de fourniture de services en temps

opportun au vu de ces circonstances exceptionnelles, à savoir le travail, l'enseignement et l'achat à distance, et le recours à des services digitalisés pour le transfert d'argent vers un portefeuille électronique ou un DAB. De même, la réduction des procédures bureaucratiques a permis aux citoyens de bénéficier d'autant de services administratifs en ligne.

Cette expérience face à cette pandémie a prouvé que la Tunisie dispose des atouts et des compétences capables de suivre le développement rapide que connaît le monde et de bénéficier de la révolution technologique et numérique. Ainsi, la stratégie de la mission des technologies de la communication a été élaborée en tenant en ligne de compte la vision prospective de la Tunisie à l'horizon 2030 relative au développement numérique ainsi que les engagements de l'Etat tunisien au niveau international dans le domaine du développement durable et de la transformation digitale, dont notamment :

- **Au niveau de la vision prospective et d'orientation de la Tunisie à l'horizon 2030**

Le plan national de développement numérique vise à renforcer le rôle du secteur des technologies de la communication pour développer davantage l'économie nationale afin qu'elle devienne compétitive, diversifiée et capable de s'adapter aux changements et aux progrès technologiques mondiaux, et ce à travers :

- Le développement des infrastructures numériques,
- La mise en place d'un système de veille technologique,
- Le développement des startups dans le domaine des technologies avancées telles que l'intelligence artificielle, le big data et business intelligence,

- La mise en place d'un cadre attractif pour les investissements étrangers dans les activités de numérisation et des nouvelles technologies,
  - L'élaboration d'une stratégie nationale de valorisation du capital humain dans les domaines technologique, numérique et de l'ingénierie orientée vers l'industrie de quatrième génération.
- **Au niveau des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, notamment :**

**Objectif 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'approche genre s'inscrit dans la stratégie de la mission pour la période à venir qui vise à consolider le principe de l'égalité des chances pour les deux sexes et de renforcer l'autonomisation économique des femmes, notamment par le recours au numérique. A cet égard, il est envisagé, dans le cadre du programme Startup Tunisia, d'organiser des sessions de formation afin d'inciter les promoteurs de micro-entreprises et les jeunes cadres des deux sexes, notamment les femmes et les filles de l'intérieur du pays à participer au programme et à créer leur propre entreprise. Les statistiques illustrent que la proportion des femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans le domaine des technologies de l'information et de la communication est d'environ 60% alors que le taux de chômage des femmes est de 22,7% en raison du manque constaté de l'employabilité des femmes dans cette spécialité. Un effort de coordination est préconisé avec tous les acteurs du domaine à l'effet de réduire ce pourcentage à moins de 15 % en 2025.

**Objectif 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable et un travail décent pour tous.

Les efforts s'intensifient pour promouvoir l'économie numérique afin d'accroître sa capacité d'employabilité et sa contribution au PIB, et ce moyennant la poursuite de renforcement de l'environnement numérique, de l'encouragement à la création d'opportunités d'investissement, et d'en faire de la Tunisie un pôle d'excellence régional dans le domaine numérique.

**Objectif 9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Une attention particulière est accordée aux TIC afin que tous les habitants aient accès à Internet à un coût abordable pour assurer l'inclusion sociale et l'égalité des chances d'accès à l'information et au savoir à toutes les catégories sociales, et ce moyennant la généralisation de l'utilisation de la THD dans un cyberspace sécurisé au niveau national.

**Objectif 16 :** promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Le secteur des Technologies de la Communication contribue à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de modernisation de l'administration à travers la numérisation des services administratifs pour simplifier les démarches bureaucratiques et la mise en place d'une administration électronique au service des usagers (citoyen et entreprise) qui consacre les principes de bonne gouvernance : transparence, efficacité, fiabilité, sécurité et qualité des services.



- **Au niveau des stratégies des organisations internationales relatives au développement numérique, à l'instar de l'Union Internationale des Télécommunications**

La stratégie du secteur des TIC s'inscrit dans les objectifs stratégiques de l'Union Internationale des Télécommunications, qui vise essentiellement à promouvoir l'accessibilité aux TIC et leur usage, à anéantir la fracture numérique et à fournir le haut débit pour tous.

L'élaboration d'une stratégie pour l'atteinte de ces objectifs nécessite un diagnostic de l'état des lieux du secteur, caractérisé par :

- Engagement de processus de simplification importante des procédures pour la mise en place d'une administration moderne, suite à la promulgation des textes législatifs et réglementaires, notamment le décret n°17 de 2020 relatif à l'identifiant unique du citoyen, l'arrêté gouvernemental n°312 y afférant et le décret n° 31 du 10 Juin 2020 relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures ainsi que l'arrêté gouvernemental n° 777 du 5 octobre 2020 fixant les conditions, les règles et les modalités d'application des dispositions du décret susvisé. Ces textes réglementaires constituent un saut qualitatif et une étape importante vers la mise en place d'une administration qui répond aux aspirations du citoyen et des entreprises économiques.
- Mise en application de ces textes au niveau des Ministères des Affaires Sociales et de l'Éducation, qui ont abouti à dispenser les citoyens de présenter l'acte de naissance. Des travaux sont en cours pour simplifier les procédures au niveau du ministère de l'Intérieur lors du renouvellement de la CIN et du

- passport et celles au niveau de l'Agence tunisienne des transports terrestres concernant la demande et le transfert de la carte grise par voie numérique.
- Œuvrer à la poursuite de la numérisation des services administratifs destinés au citoyen et à la concrétisation de la transition numérique dans le cadre de la mise en œuvre du programme Gov Tech liés aux services rendus par les ministères de l'Éducation, des Affaires sociales et de la Fonction publique.
  - Développement de l'infrastructure numérique en améliorant le taux d'accès à Internet à THD soit par l'installation de lignes de fibre optique ou en améliorant les réseaux Internet mobiles de quatrième génération ou d'autres technologies.
  - Réalisation d'une étude dans le cadre de l'évaluation de la maturité de l'économie numérique, qui avait porté essentiellement sur un diagnostic des obstacles et problèmes qui ont empêché l'atteinte des objectifs escomptés au niveau de la stratégie nationale « Tunisie Digitale 2020 » ainsi que l'identification des opportunités disponibles à travers une vision prospective à l'horizon 2025 qui permettrait à la Tunisie de se positionner en matière du numérique et d'offrir un environnement propice pour accélérer le développement de l'économie numérique.

Cette étude a conduit aux conclusions suivantes :

- Le manque d'institutionnalisation du rôle horizontal du ministère des Technologies de la communication pour la supervision de la mise en œuvre des projets

numériques, ce qui a conduit à l'absence d'une gouvernance efficace entraînant une lenteur au niveau de la mise en œuvre des projets numériques d'autres secteurs.

- Manque de compétences nécessaires pour superviser la mise en œuvre de projets numériques.
- La complexité des démarches administratives qui ne cadrent pas avec le rythme requis par les projets de transformation digitale, à l'instar du système actuel de passation des marchés publics qui ne répond plus aux spécificités de ces projets sont basés sur la créativité et l'innovation.
- La complexité des procédures adoptées pour le recrutement des compétences au sein de l'administration.
- L'absence de programmes éducatifs courts de reconversion et de recyclage professionnel pour acquérir des compétences numériques.
- Le cadre juridique et réglementaire n'est pas adapté au développement de l'écosystème numérique, sa mise à jour s'avère nécessaire afin d'encourager l'entrepreneuriat numérique et la créativité dans la production de contenus.

Afin de remédier à ces difficultés, les priorités suivantes ont été fixées :

- Transformation de l'Administration et digitalisation des services.
- Inclusion sociale numérique et financière.
- Révision des textes et du mode de gouvernance et d'organisation dans le domaine des technologies de la communication.
- Consolidation du positionnement de la Tunisie en tant que terre de numérisation, d'innovation et de nouvelles technologies.
- Renforcement des capacités dans le domaine numérique.
- Exploitation des données, intégrer davantage le progrès technique et la vigilance dans le domaine des technologies numériques.

- Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité.

Il est envisagé, également, de renforcer la coopération bilatérale et la coopération multilatérale, et à accorder de l'importance à la communication et à la sensibilisation pour promouvoir le domaine numérique.

Cette stratégie vise un changement radical des méthodologies et des modes de travail adoptés actuellement, qui nécessite plusieurs mesures pour le développement du cadre réglementaire et législatif afin de tirer profit des possibilités offertes des technologies numériques. A ce propos, il est envisagé d'entamer une révision profonde et complète du cadre juridique relatif aux services du secteur des technologies de la communication en vue de renforcer la concurrence et encourager l'initiative privée, la créativité et l'innovation ; et ce en œuvrant à finaliser le nouveau projet de code du numérique qui consiste à mettre en place un nouveau cadre législatif en adéquation avec les évolutions technologiques caractérisant le domaine des communications et avec les objectifs des politiques publiques visant à asseoir une économie numérique favorisant un environnement propice à l'investissement et à l'initiative privée.

### ❖ **Principaux Axes Stratégiques de la Mission :**

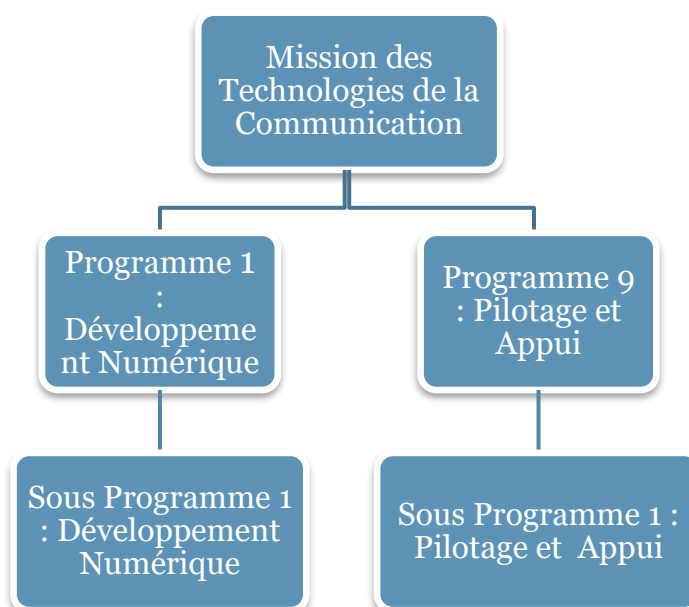
Les axes stratégiques de la mission pour la prochaine période sont les suivants :

- Assurer une inclusion sociale numérique et financière sécurisée et réduire la fracture numérique en veillant au principe de l'égalité des chances pour réduire les différences enregistrées entre les femmes et les hommes et généralement entre les catégories sociales.

- Développer et mettre en place l'administration électronique et numériser ses services.
- Promouvoir l'économie numérique et stimuler l'innovation technologique.

## 2. Présentation des programmes de mission :

La mission des Technologies de la Communication pour l'année 2022 repose sur deux programmes.



La mission comprend deux sous-programmes, 16 activités, 6 objectifs et 15 indicateurs pour mesurer sa performance, et 7 unités opérationnelles et 9 acteurs publics contribuant à sa réalisation :

| <b>Programmes</b>                           | <b>Nb d'Activités</b> | <b>Nb d'Objectifs Stratégiques</b> | <b>Nb d'Indicateurs de mesure de Performance</b> |
|---|-----------------------|------------------------------------|--|
| <b>Programme de Développement Numérique</b> | <b>12</b>             | <b>3</b>                           | <b>8</b>   |
| <b>Programme de Pilotage et d'Appui</b>     | <b>4</b>              | <b>3</b>                           | <b>7</b>   |
| <b>Totaux</b>                               | <b>16</b>             | <b>6</b>                           | <b>15</b>  |

### 3. Budget et cadre de dépenses de la Mission à moyen terme :

#### 3.1- Évolution du budget de la mission

#### Tableau numéro 1

#### Répartition du Budget de la Mission de l'année 2022

#### *par Programme et selon la nature de la Dépense*

Unité : mDT

| Désignation<br>Dépense /<br>Programmes              | Crédit<br>Paiement | Dép.<br>Salaires | Dép.<br>Gestion | Dép.<br>d'Intervention | Dép.<br>Investissement | Dép. Op.<br>Financières | Totaux  |
|---|--------------------|------------------|-----------------|------------------------|------------------------|-------------------------|---------|
| <b>Mission Technologies de la Communication</b>     |                    |                  |                 |                        |                        |                         |         |
|   | <b>2022</b>        | 18 500           | 7 145           | 63 500                 | 55 130                 |                         | 144 275 |
|   | <b>2021</b>        | 17 950           | 6 930           | 63 150                 | 45 970                 |                         | 134 000 |
|   | <b>Tx Acc</b>      | 3%               | 3%              | 0.5%                   | 20%                    |                         | 7.6%    |
| <b>Programmes</b>                                   |                    |                  |                 |                        |                        |                         |         |
| <b>Programme 1:<br/>Développement<br/>Numérique</b> | <b>2022</b>        | 2 000            |                 | 60 000                 | 47 630                 |                         | 109 630 |
|   | <b>2021</b>        | 2 100            |                 | 60 000                 | 40 030                 |                         | 102 130 |
|   | <b>Tx Acc</b>      | -5%              |                 | 0%                     | 19%                    |                         | 7%      |
| <b>Programme 9:<br/>Pilotage et<br/>Appui</b>       | <b>2022</b>        | 16 500           | 7 145           | 3 500                  | 7 500                  |                         | 34 645  |
|   | <b>2021</b>        | 15 850           | 6 930           | 3 150                  | 5 940                  |                         | 31 870  |
|   | <b>Tx Acc</b>      | 4%               | 3%              | 11%                    | 26%                    |                         | 8.7%    |

(\*) : compte non tenu des ressources propres des entreprises

L'évolution enregistrée au niveau du budget du programme de développement numérique (environ 7%) est due à l'évolution enregistrée au niveau des crédits d'emprunts extérieurs affectés qui ont atteint 7630 milliers de dinars inscrits au titre de 2022 contre 10030 milliers de dinars en 2021 ; et ce vu l'avancement remarquable constaté au niveau de réalisation des projets financés par des prêts extérieurs.

## 3.2- Répartition du Budget de la Mission par Programme et selon les Activités

Tableau numéro 2

**Répartition du Budget de la Mission pour l'année 2022**  
*par Programme et selon les Activités (Crédit d'Engagement)*

Unité : mDT

| Désignation  | Loi de Finances 2021 | Prévisions 2022 | Tx d'accroissement 2022/2021 |
|--|----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>Programme 1: Développement Numérique</b>  | <b>122 100</b>       | <b>304 000</b>  | <b>%149</b>                  |
| Activité 1 : Développement de l'infrastructure des télécommunications et amélioration de l'accès au THD  | 30 638               | 103 726         | %239                         |
| Activité 2 : Développement de l'Economie Numérique   | 2 020,60             | 2 284           | %13                          |
| Activité 3 : Numérisation de l'Administration  | 29 175               | 137 785         | %372                         |
| Activité 4 : Encouragement de l'investissement et de la création de l'emploi dans les domaines du numérique, notamment ceux orientés vers l'export | 266,4                | 205             | %23-                         |
| Activité 5: Subvention au profit ONP   | 1 000                | 1 000           | %0                           |
| Activité 6: Subvention au profit ONT   | 40 989               | 40 989          | %0                           |
| Activité 7: Subvention au profit ANSI  | 4 833                | 4 833           | %0                           |
| Activité 8: Subvention au profit ATT   | 5 298                | 5 298           | %0                           |
| Activité 9: Subvention au profit ANCE  | 2 500                | 2 500           | %0                           |
| Activité A: Subvention au profit CNI   | 1 000                | 1 000           | %0                           |
| Activité B: Subvention au profit S2T   | 4 380                | 4 380           | %0                           |
| <b>Programme 9: Pilotage et Appui</b>  | <b>38 870</b>        | <b>40 925</b>   | <b>5 %</b>                   |
| Activité 1: Pilotage   | 4 305                | 4 581           | 6.5 %                        |
| Activité 2 : Services de logistique et de gestion  | 17 863               | 19 719          | 10 %                         |
| Activité 3 : Suivi de la gestion administrative et financière (Iset'Com)   | 6 130                | 6 510           | 6%                           |
| Activité 4 : Suivi de la gestion administrative et financière (Sup'Com)  | 10 572               | 10 115          | -4 %                         |
| <b>Totaux</b>  | <b>160 970</b>       | <b>344 925</b>  | <b>114%</b>                  |

**Tableau numéro 3****Répartition du Budget de la Mission pour l'année 2022***par Programme et selon les Activités (Crédit de paiement)*

Unité : mDT

| Désignation  | Loi de Finances 2021 | Prévisions 2022 | Tx d'accroissement 2022/2021 |
|--|----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>Programme 1: Développement Numérique</b>  | <b>102130</b>        | <b>109630</b>   | <b>%7</b>                    |
| Activité 1 : Développement de l'infrastructure des télécommunications et amélioration de l'accès au THD  | 20638                | 23356           | %13                          |
| Activité 2 : Développement de l'Economie Numérique   | 2020,6               | 2284            | %13                          |
| Activité 3 : Numérisation de l'Administration  | 19205                | 23785           | %24                          |
| Activité 4 : Encouragement de l'investissement et de la création de l'emploi dans les domaines du numérique, notamment ceux orientés vers l'export | 266,4                | 205             | %23-                         |
| Activité 5: Subvention au profit ONP   | 1000                 | 1000            | %0                           |
| Activité 6: Subvention au profit CERT  | 0                    | 0               | %0                           |
| Activité 7: Subvention au profit ONT   | 40989                | 40989           | %0                           |
| Activité 8: Subvention au profit ANSI  | 4833                 | 4833            | %0                           |
| Activité 9: Subvention au profit ATT   | 5298                 | 5298            | %0                           |
| Activité A: Subvention au profit ANCE  | 2500                 | 2500            | %0                           |
| Activité B: Subvention au profit CNI   | 1000                 | 1000            | %0                           |
| Activité C: Subvention au profit S2T   | 4380                 | 4380            | %0                           |
| <b>Programme 9: Pilotage et Appui</b>  | <b>31 870</b>        | <b>34 645</b>   | <b>8.7 %</b>                 |
| Activité 1: Pilotage   | 4 305                | 4 581           | 6.5 %                        |
| Activité 2 : Services de logistique et de gestion  | 11 863               | 13 439          | 13.2 %                       |
| Activité 3 : Suivi de la gestion administrative et financière (Iset'Com)   | 6 130                | 6 510           | 6%                           |
| Activité 4 : Suivi de la gestion administrative et financière (Sup'Com)  | 9 572                | 10 115          | 5.6 %                        |
| <b>Totaux</b>  | <b>134 000</b>       | <b>144 275</b>  | <b>7.6%</b>                  |



### 3.3- Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

La répartition des crédits alloués à la Mission des Technologies de la Communication à moyen terme par programme et selon la nature des dépenses est détaillée dans les deux tableaux suivants :

#### Tableau numéro 4

#### Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

#### *Répartition selon la nature de la Dépense*

*(Crédit de paiement)*

Unité : mDT

| Désignation  | Réalisation<br>2020 | Loi de<br>Finances<br>2021 | Prévisions<br>2022 | Prévisions<br>2023 | Prévisions<br>2024 |
|--|---------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Dép. Salaires  | 15 605              | 17 950                     | 18 500             | 19 150             | 19 800             |
| Dép. Gestion   | 2 900               | 6 930                      | 7 145              | 7 150              | 7 300              |
| Dép. d'Intervention  | 88 848              | 63 150                     | 63 500             | 63 600             | 63 700             |
| Dép. Investissement  | 50 160              | 45 970                     | 55 130             | 60 610             | 68 060             |
| Dép. Op. Financières   |                     |                            |                    |                    |                    |
| <b>Totaux compte non tenu des<br/>ressources propres des entreprises</b> | <b>157 513</b>      | <b>134 000</b>             | <b>144 275</b>     | <b>150 510</b>     | <b>158 860</b>     |
| <b>Totaux compte tenu des ressources<br/>propres des entreprises</b>     | <b>157 776</b>      | <b>134 268</b>             | <b>144 550</b>     | <b>150 792</b>     | <b>159 142</b>     |

#### Tableau numéro 5

#### Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

#### *Répartition par Programme*

*(Crédit de paiement)*

Unité : mDT

| Désignation             | Réalisation<br>2020 | Loi de<br>Finances<br>2021 | Prévisions<br>2022 | Prévisions<br>2023 | Prévisions<br>2024 |
|-------------------------|---------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Développement Numérique | 136 410             | 102 130                    | 109 630            | 113 760            | 120 880            |
| Pilotage et Appui       | 21 103              | 31 870                     | 34 645             | 36 750             | 37 980             |
| <b>Totaux</b>           | <b>157 513</b>      | <b>134 000</b>             | <b>144 275</b>     | <b>150 510</b>     | <b>158 860</b>     |

## **2<sup>ème</sup> Chapitre**

# **Présentation des Programmes de la Mission des Technologies de la Communication**

## **Programme 1 :**

# **Développement Numérique**

- **Chef du Programme** : Mme Sana Haouari, Chargée de la Direction Générale des Technologies de l'Information
- **Référence de la nomination** : Décision du Ministre des Technologies de la Communication relative à la nomination de Mme Sana Haouari, Responsable du Programme de Développement Numérique au sein de la Mission des Technologies de la Communication, à compter du 01 Décembre 2021

# 1- Présentation du Programme et de sa Stratégie

## 1.1- La stratégie du Programme

La stratégie du programme "Développement numérique" s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Tunisie Digitale » qui constitue l'un des grandes priorités du gouvernement ; elle vise à :

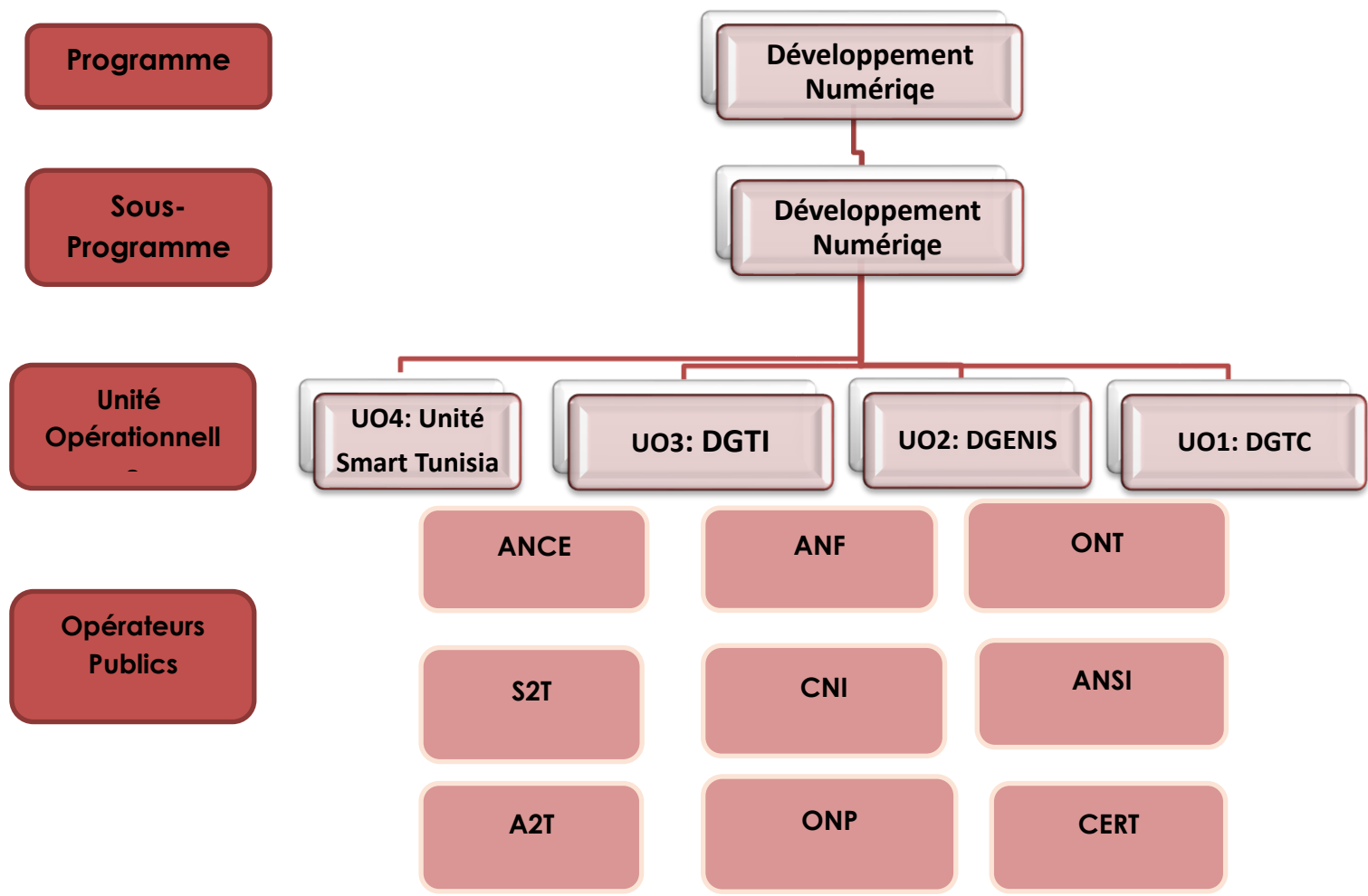
- Améliorer les infrastructures numériques et, entre autres, les densités téléphonique et postale et l'accès au Haut Débit.
- Garantir l'accès au THD en améliorant davantage les infrastructures et en poursuivant le développement des réseaux administratifs intégrés.
- Contribuer à l'effort du gouvernement à la réforme de l'administration pour simplifier les procédures bureaucratiques par la digitalisation des services administratifs.
- Promouvoir l'économie numérique en offrant un environnement numérique approprié et en encourageant la création d'opportunités d'investissement dans le domaine numérique en vue d'en faire de la Tunisie une destination attractive.

## 1.2- Les Objectifs Stratégiques du Programme

- Assurer une intégration sociale numérique et financière sécurisée.
- Mettre en place une Administration numérique moderne au service du citoyen et de l'entreprise qui consacrent les principes de bonne gouvernance.
- Développer l'économie numérique pour faire de la Tunisie un pôle d'excellence régional dans le domaine.

### 1.3- Cartographie du Programme :

Le programme de développement numérique se compose d'un seul sous-programme, de quatre unités opérationnelles et de neuf opérateurs publics contribuant à la mise en œuvre de la stratégie du programme.



## Liste des Opérateurs publics intervenant dans le Programme de Développement Numérique

| Etablissements Publics                                   | Sigle |
|--|-------|
| Office National des Postes<br>«La Poste Tunisienne»      | ONP   |
| Centre d'Etudes et des Recherches des Télécommunications | CERT  |
| Office National de la Télédiffusion                      | ONT   |
| Agence Nationale de la Sécurité Informatique             | ANSI  |
| Agence Technique des Télécommunications                  | ATT   |
| Agence Nationale des Fréquences                          | *ANF  |
| Agence Nationale de Certification Electronique           | ANCE  |
| Centre National de l'Informatique                        | CNI   |
| Smart Tunisian Technoparks                               | STT   |

NB :

l'ANF ne bénéficie pas d'une subvention pour le financement de son budget.

## 2- Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme :

### 2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance :

#### Objectif 1-1-1 : Assurer une inclusion sociale numérique et financière sécurisée

**Présentation de l'objectif** : le Programme de développement numérique vise à développer les infrastructures numériques et à réduire le fossé numérique entre les différentes zones du pays en se basant sur les technologies à haut et très haut débit. En

effet, le renforcement des infrastructures contribue à garantir l'accès équitable aux technologies de l'information et de la communication pour tous (aux différentes catégories sociales: enfants, jeunes, femmes et personnes handicapées) en vue d'une alphabétisation numérique. Ceci est illustré par 2 indicateurs ; à savoir la proportion de pénétration des services internet fixes à usage domestique pour 100 ménages et le nombre d'abonnements Internet fixe et mobile pour 100 habitants.

L'infrastructure numérique permet également d'élargir l'accès aux services publics de base, d'améliorer la prospérité sociale et économique et de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable.

D'autre part, le programme vise à renforcer l'inclusion financière par le renforcement de l'accès et l'utilisation des produits et services financiers, tout en assurant la protection des consommateurs de ces services ; ce qui permettrait de booster le développement et la création d'emplois et de réduire les disparités régionales.

De plus, la Poste tunisienne en tant qu'institution financière inclusive, oeuvre à développer des comptes courants postaux dans les zones à faible couverture bancaire afin de répondre aux besoins des personnes physiques et morales rencontrant des difficultés pour accéder aux produits et services financiers. Il est envisagé de booster l'inclusion financière en vue de réduire la circulation de l'argent liquide (Decashing) à travers le développement de nouveaux services financiers numériques selon les besoins de l'entreprise et du citoyen et l'intensification de l'utilisation des canaux de paiement électronique au profit des différentes catégories de la société tunisienne, et ce en garantissant une inclusion sécurisée conformément à la stratégie nationale de cybersécurité pour une meilleure confiance numérique dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

## Présentation des indicateurs :

### ✓ **Indicateur 1.1.1.1 : Taux de pénétration data fixe résidentielles par ménage :**

Cet indicateur désigne le pourcentage d'accès des familles tunisiennes à Internet fixe avec les différentes technologies utilisées via un abonnement actif aux locaux résidentiels quels que soient les périphériques utilisés. Cet indicateur exprime le degré d'intégration numérique de la famille qui constitue le noyau de base de la société. Il permet, également, de répartir les données selon les caractéristiques du milieu (urbain / non urbain). A fin 2019, le pourcentage de familles ayant accès à Internet, par milieu, était comme suit :

- 56,2% du milieu urbain
- 39,5% du milieu non urbain.

### ✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.1.1 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif    | Unité | Réalisations |       | Prévisions |       |       |
|---|-------|--------------|-------|------------|-------|-------|
|   |       | 2020         | 2021  | 2022       | 2023  | 2024  |
| Taux de pénétration data fixe résidentielles par ménage | %     | 40,7%        | 46,4% | 51,6%      | 56,7% | 61,9% |

### ✓ **Indicateur 1.1.1.2 : Nombre d'abonnements Internet fixe et mobile pour 100 habitants**

Cet indicateur exprime la volonté de l'État à généraliser l'accès et l'usage de Internet pour évoluer vers une inclusion sociale numérique, ce qui permettrait de réduire la fracture numérique et de garantir le droit du citoyen tunisien à accéder aux réseaux de communication tel que garanti par la constitution tunisienne.



✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.1.2 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif            | Unité | Réalizations |      | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------------|------|------|
|   |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Nombre d'abonnements Internet fixe et mobile pour 100 habitants | %     | 87,7%        | 91%  | 92%        | 93%  | 95%  |

✓ **Indicateur 1.1.1.3 : Taux de la population de plus de 20 ans possédant des comptes courants postaux ou des comptes virtuels (cartes de paiement ou de retrait)**

Cet indicateur illustre la contribution de la Poste Tunisienne à la concrétisation du développement numérique à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, et ce en facilitant l'accès aux services bancaires au profit des catégories sociales non couverts par le système bancaire et en créant une dynamique économique par la présence de la Poste Tunisienne dans les zones à faible couverture bancaire.

L'utilisation des cartes de paiement et de retrait contribue, également, au renforcement de la transformation numérique à travers la réduction des transactions en espèces et le développement de nouveaux services financiers numériques répondant aux besoins de l'entreprise et du citoyen (application MyPoste, D17).

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.1.3 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif  | Unité | Réalizations |       | Prévisions |       |       |
|---|-------|--------------|-------|------------|-------|-------|
|   |       | 2020         | 2021  | 2022       | 2023  | 2024  |
| Taux de la population de plus de 20 ans possédant des comptes courants postaux ou des comptes virtuels (cartes de paiement ou de retrait) | %     | 54,4%        | 57,5% | 64,9%      | 71,6% | 80,4% |

## **Objectif 1-1-2 : Mettre en place une Administration numérique moderne au service du citoyen et de l'entreprise qui consacre les principes de bonne gouvernance**

**Présentation de l'objectif :** La mise en place d'une administration électronique simule la politique de l'Etat à consolider les principes de bonne gouvernance en simplifiant les procédures administratives et les processus internes soumis à la bureaucratie, ce qui permettrait d'améliorer et de moderniser les services rendus aux usagers (citoyen et entreprise) dans un contexte de transparence qui garantit le droit à la parité sociétale.

### **Présentation des indicateurs :**

- ✓ **Indicateur 1.1.2.1 : Nombre de services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise)**

Cet indicateur renseigne sur l'atteinte de l'objectif à travers la fourniture des services numériques quantitatifs adaptés aux besoins des utilisateurs avec la qualité requise. Il est, aussi, étroitement lié à la pérennité des services électroniques qui demeurent le garant de la validité et de la qualité de ces services.

- ✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.2.1 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                      | Unité   | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|---|---------|--------------|------|------------|------|------|
|   |         | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Nombre de services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise) | service | -            | 50   | 50         | 70   | 80   |

Les activités programmées pour la numérisation de nombreux services accompagnées par des projets de simplification des procédures vont permettre la mise en place d'un système intégré, interconnecté et efficace couvrant, progressivement, le plus grand nombre possible de services numériques.

✓ **Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs entièrement traités électroniquement via le système de Gestion Electronique des Correspondances (Elissa)**

Il s'agit d'un passage d'une correspondance administrative sur support papier vers une correspondance intégralement traitée par voie électronique depuis sa création.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.2.2 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif   | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Taux des courriers administratifs entièrement traités électroniquement via le système de Gestion Electronique des Correspondances (Elissa) | %     | -            | 80%  | 80%        | 100% | 100% |

La généralisation du système GEC et l'activation de toutes ses fonctionnalités en vue d'une utilisation optimale permettrait le passage à une gestion électronique intégrale des correspondances au profit d'une administration électronique efficace et efficiente.

**Objectif 1-1-3 : Développement l'économie numérique pour en faire de la Tunisie un pôle d'excellence régional dans le domaine**

**Présentation de l'objectif** : Le plan national stratégique « Tunisie Digitale » vise à stimuler l'initiative privé, l'investissement et le développement du climat des affaires à travers la mise en œuvre des cadres législatif et réglementaire incitant et favorisant la création et la modernisation des entreprises économiques via l'adoption des technologies dont les activités sont basées notamment sur la créativité et l'innovation ; et ce en vue de réaliser une haute valeur ajoutée et atteindre une compétitivité élevée aux niveaux national, régional et mondial.

### **Présentation des indicateurs :**

#### ✓ **Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut**

Cet indicateur a été choisi car il reflète la réalité de la contribution du secteur TIC au PIB, sachant que les données utilisées sont fournies par les comptes nationaux tenus par l'Institut National de la Statistique.

#### ✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.3.1 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                         | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut | %     | (*)          | 4,5% | 4,5%       | 4,5% | 4,5% |

(\*) : Indicateur non disponible à présent.

#### ✓ **Indicateur 1.1.3.2 : Nombre de startups ayant obtenu un label annuellement**

Cet indicateur a été choisi car il renseigne sur l'une des politiques publiques visant à transformer le modèle économique de la Tunisie compte tenu du rôle primordial des startups à la concrétisation de la transformation numérique. L'attribution du label Startup a commencé à partir d'avril 2019 ; jusqu'en octobre 2021, 607 labels ont été attribués. Il est envisagé d'organiser des sessions de formation afin d'inciter les promoteurs de micro-entreprises et les jeunes cadres des deux sexes, notamment les femmes et les filles de l'intérieur du pays à participer au programme et créer leur propre entreprise.

#### ❖ **Le cadre stratégique du Programme Startup Tunisia**

Le Programme Startup s'inscrit dans le Plan National Stratégique «Tunisie Digitale», il repose sur trois composantes principales :

- 1- Un cadre juridique unique et spécifique connu sous le nom de : Startup Act.

- 2- La mise en place d'un nouveau système de fonds et d'institutions d'investissement orienté au profit des startups par la constitution et la mise en place d'un fonds de fonds et puis, ultérieurement, la création de fonds d'investissement spécialisés,
- 3- Développement et amélioration de l'environnement et du système d'accompagnement et de soutien au profit des startups via des programmes de formation, de sensibilisation, de coopération et de partenariat en vue d'une plus grande diffusion de la culture du leadership.

Le Programme Startup a, également, une dimension régionale et internationale, qui se traduit par l'adhésion de la Tunisie à Smart Africa Alliance, une initiative qui vise à réussir le processus de la transformation numérique du continent africain. La Tunisie y contribue par un programme visant à promouvoir les Startups dans le continent africain. L'initiative Startup Tunisia a été distinguée à l'occasion du Sommet Mondial sur la société de l'Information (SMSI) en tant que la meilleure initiative pour développer l'entrepreneuriat local et les écosystèmes d'investissement dans le monde en 2020.

#### ❖ **Mise en place d'un nouveau cadre innovant de financement et d'accompagnement des Startups**

Dans le cadre de l'accord signé le 30 janvier 2020 entre la République Tunisienne et la BIRD et approuvé par la loi n°26 de 2020 du 28 mai 2020, un montant 75 millions de dollars a été alloué pour soutenir les start-up et les petites et moyennes entreprises innovantes.

#### ❖ **Objectifs du Programme Startup Tunisia (2019-2024) :**

1. Création de mille startups et dix milles emplois.
2. Réalisation d'un chiffre d'affaires d'un milliard de dinars.
3. Créer une entreprise tunisienne startup à vocation internationale.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.3.2 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif  | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------------|------|------|
|   |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Nombre de startups ayant obtenu un label annuellement | Nb    | 209          | 206  | 200        | 200  | 200  |

✓ **Indicateur 1.1.3.3 : Nombre de nouvelles opportunités d'emploi dans le cadre du projet Smart Tunisia**

Le projet Smart Tunisia vise principalement à créer des emplois dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Cet indicateur stratégique permet de suivre l'évolution du nombre d'emplois créés par les entreprises affiliées à ce projet et d'évaluer la performance du programme.

Les activités de l'Unité Smart Tunisia s'articulent principalement autour de l'incitation des entreprises internationales à s'implanter en Tunisie, ce qui contribuerait à la création de nouveaux postes d'emplois à haute valeur ajoutée. Et, aussi, à veiller à l'adéquation des capacités et des compétences des ressources humaines tunisiennes dans le domaine des technologies de la communication avec les exigences des opportunités d'emploi de l'économie numérique et, aussi, l'accompagnement de l'employabilité des demandeurs d'emplois.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.3.3 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                            | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------------|------|------|
|   |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Nombre de nouvelles opportunités d'emploi dans le cadre du projet Smart Tunisia | Nb    | -            | 6000 | 6000       | 6000 | 6000 |

## 2.2 - Présentation des activités et leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance

**Tableau numéro 6 :**  
**Bilan des activités et interventions du programme de développement numérique**

| Objectifs   | Indicateurs   | Estim. indic. 2022   | Activités  | Sous-activités  | Leviers d'actions  |
|---|---|--|--|---|--|
| <b>Objectif 1-1-1 : Assurer une inclusion sociale numérique et financière sécurisée</b> | <b>Indicateur 1.1.1.1 : Taux de pénétration data fixe résidentielles par ménage</b> | <b>51,6%</b>   | <b>Activité 1 : Développement de l'infrastructure des Télécommunications et amélioration de l'accès au THD</b> | Projet de couverture des zones blanches                 | Préparer les termes de référence pour les appels d'offres et les cahiers des charges, lancement des procédures de marchés publics et suivi de la mise en œuvre jusqu'à l'étape de paiement |
|   |   |  |  | Projet de Réseau National Administratif Intégré RNIA II |  |
|   |   | Projet de système de surveillance du Réseau National Administratif Intégré NOC   |  |   |  |
|   |   | Projet de Réseau Administratif Intégré des Communes RNIA III   |  |   |  |
|   |   | Projet de Réseau Administratif Intégré Justice RNIA IV   |  |   |  |
|   |   | Projet de réalisation de réseau de fibres optiques et sans fil externes avec douze campus universitaires et dix-neuf ISETs                   |  |   |  |
|   |   | Projet d'Infrastructure Nationale d'Informations Géographiques INIG  |  |   |  |
|   |   | Projet d'infrastructure à clés publiques PKI du Ministère de la Défense Nationale  |  |   |  |
|   |   | Amélioration de la couverture du réseau de télécommunications au profit des établissements éducatifs afin de fournir le haut débit Edunet 10 |  |   |  |
|   | <b>Indicateur 1.1.1.2 : Nombre</b>  | <b>92%</b>   |  |   |  |

|  |   |              |   |  |  |
|--|---|--------------|---|--|--|
|  | <b>d'abonnements Internet fixe et mobile pour 100 habitants</b>   |              |   | Composantes des projets financés par le prêt conclu avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement GOVTECH   |  |
|  | <b>Indicateur 1.1.1.3 : Taux de la population de plus de 20 ans possédant des comptes courants postaux ou des comptes virtuels (cartes de paiement ou de retrait)</b> | <b>64,9%</b> | <b>Activité 5: Subvention au profit ONP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des systèmes et d'équipements de paiement électronique</li> <li>- Acquisition des distributeurs automatiques de billets DAB/GAB</li> <li>- Acquisition de terminaux de paiement électronique (TPE).</li> <li>- Mise en place d'un système d'impression et de diagnostic des cartes de paiements électroniques Cartes EMV</li> <li>- Mise à jour du système d'information des cartes prépayées</li> <li>- Développement de systèmes de monétique</li> <li>- Création d'une banque digitale postale</li> <li>- Développement d'applications Mobile et API</li> <li>- Étude pour l'accompagnement à la mise en place de la Banque digitale</li> <li>- Développement d'applications dans le cadre de startup</li> <li>- Adhésion et contributions aux organisations internationales et exploitation des réseaux internationaux</li> <li>- Acquisition de cartes de paiement électronique</li> </ul> |  |
|  |   |              |   | Mise en place d'un portail unique des services électroniques   |  |



|  |   |                   |  |  |  |
|--|---|-------------------|--|--|--|
| <p><b>Objectif</b></p> <p><b>1-1-2 :</b></p> <p><b>Mettre en place une Administration numérique moderne au service du citoyen et de l'entreprise qui consacre les principes de bonne gouvernance</b></p> | <p><b>Indicateur</b></p> <p><b>1.1.2.1 :</b></p> <p><b>nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise)</b></p> | <p><b>50%</b></p> | <p><b>Activité 3 :</b></p> <p><b>Numérisation l'Administration</b></p> | Mise en place d'une solution informatique de gestion intégrée pour la poste tunisienne   |  |
|  |   |                   |  | Développement de la poste numérique pour le citoyen comme pour les services électroniques : lettre électronique recommandée avec accusé, boîte postale digitale, cachet postal digital                     |  |
|  |   |                   |  | Mise en place du portail de la justice   |  |
|  |   |                   |  | Mise en place d'un registre judiciaire   |  |
|  |   |                   |  | Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures (E-Visa)   |  |
|  |   |                   |  | Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures (EConsulat)  |  |
|  |   |                   |  | Mise en place du système de l'identifiant unique national pour les citoyens  |  |
|  |   |                   |  | Mise à niveau du système de l'état civil MADANIA   |  |
|  |   |                   |  | Concevoir et mettre en place du système national d'interopérabilité entre les systèmes d'information nationaux, permet d'assurer l'échange immatériel et direct des données entre les structures publiques |  |
| Programme national pour la gestion du changement et la communication.  |   |                   |  |  |  |

|   |  |      |  |  |  |
|---|--|------|--|--|--|
|   |  |      |  | Mise en place du système de paiement électronique de l'achat public.                                   |  |
|   |  |      |  | Mise en place d'un système de gestion des ressources humaines dans la fonction publique                |  |
|   |  |      |  | Mise en place d'une plateforme numérique pour la gestion des subventions et des financements culturels |  |
|   |  |      |  | Mise en place d'un système d'information pour les réseaux des bibliothèques publiques                  |  |
|   | <p><b><u>Indicateur</u></b><br/> <b>1.1.2.2 :</b></p> <p><b>Taux des courriers administratifs entièrement traités électroniquement via le système de Gestion Electronique des Correspondances (Elissa)</b></p> | 80%  |  | Maintenance et hébergement du système GEC pour l'administration  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Fixation des services administratifs à numériser à travers le système GEC</li> <li>- Préparation d'une étude pour déterminer les caractéristiques fonctionnelles attendues</li> <li>-Numérisation des procédures sur le système Elissa (Paramétrage)</li> <li>- Formation des usagers</li> <li>-Suivi de l'exploitation à travers les indicateurs d'usage</li> </ul> |
| <p><b><u>Objectif</u></b></p> <p><b>1-1-3 : Développement</b></p> | <p><b><u>Indicateur</u></b><br/> <b>1.1.3.1 : Taux de participation</b></p>  | 4.5% | <p><b><u>Activité 2:</u></b><br/> <b>Développement de l'Economie Numérique</b></p> | Projet de mise en œuvre du label de confiance pour les sites de commerce électronique                  | - Poursuivre le développement de la carte technologique internationale et son ouverture sur les domaines du commerce électronique, et mettre en place une fiscalité lui permettant   |

|   |  |                   |  |   |  |
|---|--|-------------------|--|---|--|
| <p><b>de l'économie numérique pour en faire de la Tunisie un pôle d'excellence régional dans le domaine</b></p> | <p><b>de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut</b></p>                                     |                   |  |   | <p>d'évoluer vers une carte bancaire numérique internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture les canaux d'interaction avec divers systèmes internationaux spécialisés dans les transferts financiers, et ne pas se limiter à la société Paypal dans le but de résoudre le problème lié à la sécurisation de transfert des fonds dus aux entreprises tunisiennes et aux personnes physiques tunisiennes au titre de services rendus en ligne.</li> <li>- Généralisation du service de paiement via le téléphone portable M-Payment</li> <li>- Poursuite de la coopération avec l'Union Postale Universelle pour développer les services de commerce électronique et mettre en place un projet de plateforme régionale des colis du commerce électronique de Tunis «Ecom@africa».</li> </ul> |
|   | <p><b><u>Indicateur</u><br/>1.1.3.2 :<br/>Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement</b></p> | <p><b>200</b></p> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-prise en charge des procédures d'enregistrement et des taxes des brevets au profit des startups.</li> <li>-Participations mises à la disposition des fonds de garantie des startups.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir un programme exécutif pour la troisième et la quatrième composante du programme Startups Tunisia lié au développement des compétences Talents Pool et l'inclusion géographique et lancement de la concrétisation des deux composantes.</li> <li>- La mise en place du Fonds des Fonds qui financera des fonds d'investissement pour lesquels des licences sont octroyés dans l'activité, avec la possibilité de créer un fonds d'investissement spécialisé et d'autres fonds</li> </ul>   |

|  |   |                    |   |   |  |
|--|---|--------------------|---|---|--|
|  | <p><b><u>Indicateur</u></b><br/> <b>1.1.3.3 :</b><br/> <b>Nombre de nouvelles opportunités d'emploi dans le cadre du projet Smart Tunisia</b></p> | <p><b>6000</b></p> | <p><b><u>Activité 4:</u></b><br/> <b>Encouragement de l'investissement et de la création de l'emploi dans les domaines du numérique notamment ceux orientés vers l'export</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et participation aux manifestations internationales.</li> <li>- Mettre en œuvre la stratégie de communication et promotionnelle de Smart Tunisia.</li> <li>- Organisation des manifestations au profit des demandeurs d'emploi notamment le salon annuel de l'emploi du programme «Smart Tunisia», «Smart Tunisia Job Fair».</li> <li>- Mise en place d'un système d'information pour adapter les capacités et compétences des ressources humaines tunisiennes dans le domaine des TIC avec les exigences du marché de l'emploi dans le domaine de l'économie numérique et ses spécificités et soutenir la capacité d'employabilité.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue stratégique et structurelle de Smart Tunisia pour répondre aux besoins et aux évolutions du secteur de l'économie numérique au niveau national et international</li> <li>-Promouvoir et attirer les investissements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, en coordination avec les structures concernées</li> <li>- Coordonner la mise en œuvre des projets s'inscrivant dans le cadre du projet Smart Tunisia,</li> <li>-Coordonner l'attribution des avantages auxquelles l'État s'engage sur projet et suivre le respect des obligations des parties bénéficiaires de ces avantages.</li> <li>-Développer les compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et les adapter au marché du travail.</li> </ul> |
|--|---|--------------------|---|---|--|



### 3 - Aperçu sur la contribution d'opérateurs publics à la performance du programme et les crédits alloués

| Opérateurs Publics                                      | Les activités et les projets importants dans le cadre de la réalisation des objectifs des politiques publiques   | Crédits alloués du budget de l'État Pour l'année 2022 |
|---|--|---|
| <p align="center"><b>Office national des Postes</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de systèmes et d'équipements de paiement électronique</li> <li>- Acquisition de distributeurs automatiques de billets DAB/GAB</li> <li>-Acquisition de terminaux de paiement électronique (TPE)</li> <li>-Mise en place d'un système d'impression et de diagnostic des cartes de paiement électronique Cartes EMV</li> <li>-Mise à jour du système d'information des cartes prépayées</li> <li>-Développement de systèmes de la monétique</li> <li>-Création d'une banque digitale postale</li> <li>-Développement d'applications Mobile et API</li> <li>-Etude pour l'accompagnement à la mise en place de la Banque digitale</li> <li>-Développement d'applications dans le cadre de startup</li> <li>-adhésion et contribution aux organisations internationales et exploitation des réseaux internationaux</li> <li>-Acquisition des cartes de paiement électronique</li> </ul> | <p align="center"><b>*1 000</b></p>                   |
| <p align="center"><b>Smart Tunisia Technopark</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Programme d'activation technologique des complexes technologiques (Al Ghazala, Manouba) afin d'accompagner les porteurs de projets innovants au pole Al Ghazala et les aider à créer leurs start-ups</li> <li>-Poursuivre la mise en œuvre du programme de restructuration des centres régionaux de travail à</li> </ul>   | <p align="center"><b>*4 380</b></p>                   |

|   |   |                      |
|---|---|----------------------|
|   | <p>distance Cuber parcs et les transformer d'espaces l'hébergement en centres de rayonnement au niveau régional à travers trois programmes de base :</p> <p>1- Offrir des espaces de travail collaboratif</p> <p>2- Créer des espaces régionaux d'innovation en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>3- Mettre en place des programmes de formation et de réadaptation vers des métiers technologiques modernes pour améliorer l'intégration des diplômés sur le marché du travail</p> <p>-Activer des programmes de partenariat avec des institutions nationales et internationales afin de vulgariser les avantages d'investissement dans intelligente artificielle en Tunisie et d'attirer de grandes entreprises internationales</p> |                      |
| <p><b>Centre National de l'Informatique</b></p> | <p>- mise à niveau du centre d'hébergement : assurer la continuité des services d'hébergement et l'exploitation des applications nationales par la mise en place du cloud computing privé qui se complète avec le cloud computing national.</p> <p>- Assurer la mission d'opérateur d'interopérabilité</p> <p>-Assurer les tâches techniques et opérationnelles relatives au registre de l'identifiant unique du citoyen</p> <p>- Mise au point de la plateforme technologique QR code</p>  | <p><b>*1 000</b></p> |

\* : subvention du Fonds de développement des communications et des technologies de l'information, accordée selon la législation et procédures en vigueur.

L'augmentation de cette subvention est tributaire de la réalisation effective au cours de l'année courante, compte tenu du caractère estimatif des dépenses du fonds, en cas de l'augmentation des recettes du fonds, conformément aux dispositions de la loi organique de budget n° 15 - 2019 du 13 février 2019

### 3- Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) pour le Programme de Développement Numérique

#### Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) pour le Programme de Développement Numérique Répartition selon la nature de la Dépense (Crédit de paiement)

Unité : mD

| Libellé de la Dépense  | Prévisions<br>2020 | LF 2021        | Prévisions     |                |                |
|--|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|  |                    |                | 2022           | 2023           | 2024           |
| Dép. salariales  | 1 349              | 2100           | 2 000          | 2 150          | 2 300          |
| Dép. gestion   | 0                  | 0              | 0              | 0              | 0              |
| Dép. Intervention  | 85 863             | 60000          | 60 000         | 60 000         | 60 000         |
| Dép. Invest.   | 49 198             | 40 030         | 47 630         | 51 610         | 58 580         |
| Dép. Opér. Financ  |                    |                |                |                |                |
| <b>Totaux</b><br>Compte non tenu des ressources<br>propres des entreprises | <b>136 410</b>     | <b>102 130</b> | <b>109 630</b> | <b>113 760</b> | <b>120 880</b> |
| <b>Totaux</b><br>Compte tenu des ressources<br>propres des entreprises     | <b>136 410</b>     | <b>102 130</b> | <b>109 630</b> | <b>113 760</b> | <b>120 880</b> |



## **Programme 9 : Pilotage et Appui**

- **Chef du Programme : M. Mohamed Amine Zarrouk, Directeur Général des Etablissements et Entreprises Publics.**
- **Référence de nomination : Arrêté du Ministre des Technologies de la Communication et de la Transformation Numérique du 13 juillet 2020**

## 2.1- Présentation du Programme et de sa Stratégie

### ▪ La stratégie du Programme

La stratégie du Programme de Pilotage et d'Appui de la Mission des Technologies de la Communication s'intègre dans le cadre des orientations nationales du développement numérique :

- Gouvernance de la Mission des Technologies de la Communication et renforcement du rôle de pilotage, sous la supervision du Chef de la Mission, en matière de suivi et d'évaluation des performances des deux programmes en assurant leur cohérence dans le cadre de la stratégie de la Mission.
- Renforcer la coopération bilatérale et la coopération multilatérale, et améliorer la communication et la sensibilisation pour promouvoir le domaine numérique.
- Développer le système législatif du secteur.
- Mettre en œuvre les décisions du Conseil Stratégique de l'Economie Numérique et des conseils ministériels, assurer le suivi des recommandations y afférentes et coordonner avec toutes les parties prenantes pour remédier aux problèmes qui entravent la réalisation des programmes et projets dans les délais impartis.
- Instaurer des mécanismes de contrôle interne et de bonne gouvernance en vue d'identifier les insuffisances et d'œuvrer pour les surmonter dans le cadre d'une meilleure gestion administrative et financière en adoptant les meilleures pratiques.
- Mettre en œuvre les mécanismes de l'Open Gov et intensifier la communication pour mieux vulgariser les activités de la mission à travers tous les moyens de communication modernes, et mettre à jour périodiquement le site Web officiel de la mission.
- S'orienter vers l'adoption du Tout Numérique « Full Digital » au sein de la mission.

En outre, les priorités suivantes ont été assignées en matière d'Appui :

- Activer le système de contrôle interne au sein de la mission.
- Numériser les services administratifs au sein de la mission dans le cadre de l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers, et entre les structures.

- Instaurer un système d'information au sein de la mission.
- Mettre en œuvre un système de services à valeur ajoutée au niveau des documents administratifs et financiers de l'agent (demande de congé, carte de paiement, attestation de travail, attestation de salaire...).
- Hisser les capacités des ressources humaines qui constituent le facteur déterminant pour la mise à niveau de l'administration et le développement de la qualité de ses services et promouvoir la relation entre l'administration et ses usagers qualitativement et quantitativement, et ce en identifiant des besoins précis aux opportunités de recrutement ; ainsi qu'une meilleure affectation des compétences et renforcement des capacités professionnelles.
- Assurer l'équité entre les différentes catégories tout en veillant à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et réduire les inégalités au niveau des prestations administratives fournies, à savoir la formation, les nominations dans des postes fonctionnels, les concours, etc...
- Elaborer un programme pour développer les services sociaux offerts au profit des agents.
- Rationaliser la consommation d'énergie et l'entretien des véhicules administratifs, aménagement des bâtiments, fourniture des équipements et fournitures nécessaires aux besoins du travail, ce qui favorise une meilleure gestion des ressources matérielles et une amélioration des conditions de travail.
- Rationaliser la gestion des crédits moyennant une amélioration du taux de consommation, notamment les crédits au titre d'investissement.
- Respecter les délais et assurer la qualité des prestations fournies tout en veillant au principe de maintien de la soutenabilité du budget.

Le Programme de pilotage et d'appui étant considéré comme le principal affluent pour soutenir le programme opérationnel de développement numérique dans la concrétisation de ses objectifs, notamment, la fourniture de services d'accompagnement et de soutien pour la préparation et la mise en œuvre du budget.

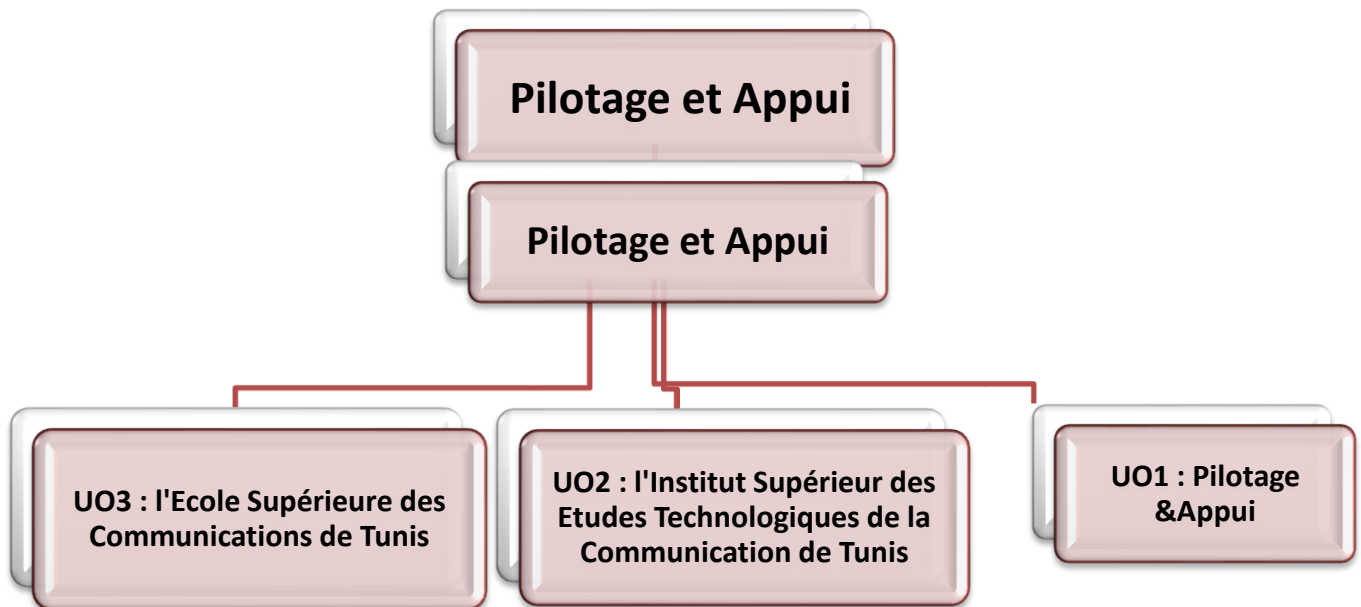
#### ▪ **Cartographie du Programme :**

Le programme de Pilotage et d'Appui comprend un seul sous-programme "Pilotage et d'Appui", qui regroupe un certain nombre d'activités, relevant du Cabinet, relatives aux opérations de suivi, d'évaluation, de supervision, de planification et d'études.

Ce sous-programme est subdivisé en trois unités opérationnelles :

- Pilotage et accompagnement ;

- L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de la Communication de Tunis ;
- L'Ecole Supérieure des Communications de Tunis.



La Mission TIC ainsi que ses programmes ont une spécificité quant à la gestion et l'exécution du budget, comme stipule l'organigramme du Ministère, qui sont menées d'une façon partagée par les structures suivantes :

- La Direction générale des services communs concernant le budget financé sur les ressources de la trésorerie publique et sur les emprunts extérieurs affectés.
- La Direction Générale des Entreprises et Etablissements Publics pour le budget financé sur les ressources du Fonds de Développement des Communications qui représente environ 70% du budget du ministère.

## 2.2- Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme

En application des propositions relatives à l'élaboration d'un cadre commun pour le programme de pilotage et d'appui, les activités liées à la gestion et l'exécution de la Mission en matière d'appui et de soutien ont été groupées en trois activités principales :

- Activités liées au pilotage,
- Activités liées à la gestion du budget,
- Activités liées aux ressources humaines.

Les objectifs stratégiques du programme de pilotage et d'appui de la Mission ont été fixés sur la base du cadre de référence de la déclinaison de la performance, qui visent à réaliser les principales activités suivantes à moyen et long terme :

- Développer la gouvernance de la Mission.
- Améliorer la gestion des ressources humaines en assurant une meilleure adéquation des compétences aux besoins en veillant à l'équité et l'égalité des chances.
- Maintenir la soutenabilité du budget tout en améliorant la gestion des crédits et en développant l'efficacité du programme de pilotage et d'appui.

## **Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance:**

### **Objectif 9.1.1 : Amélioration de la gouvernance de la Mission**

#### **Présentation de l'objectif :**

La Mission des Technologies de la Communication œuvre à développer le système de gouvernance relatif aux activités qui lui incombent. Au niveau des activités de pilotage, un suivi hebdomadaire a été adopté pour les décisions prises aux niveaux du Cabinet, du Conseil Stratégique de l'Economie Numérique, des Conseils Ministériels et, aussi, pour les décisions prioritaires au niveau des comités de pilotage créés au sein de la Mission TC ; et ce afin d'évaluer l'état d'avancement de mise en œuvre de décisions et notamment celles relatives à l'exécution des projets du plan stratégique national et, par conséquent, d'identifier les problèmes et les obstacles qui entravent l'avancement de leur mise en œuvre et d'en trouver des solutions adéquates.

Le suivi d'évolution de la mise en œuvre des projets du plan stratégique national « Tunisie Digitale » est assuré par un tableau de bord pour le suivi périodique des différentes décisions prises concernant le secteur ainsi que l'avancement de mise en place du système de contrôle interne au sein de la mission.

Des travaux sont, également, engagés à l'effet d'instaurer un système d'information basé sur la digitalisation des services administratifs internes et de numériser les différents process administratifs internes en s'appuyant sur l'échange électronique entre les structures, en application du décret gouvernemental n° 777 de 2020 du 5 octobre 2020 et par l'exploitation de l'application GEC et des services à valeur ajoutée destinés au citoyen.

#### **Présentation des indicateurs :**

L'évaluation de la concrétisation de l'objectif d'amélioration de la gouvernance de la Mission est appréciée par les deux indicateurs suivants :

- Le taux annuel de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage suivants : le comité de pilotage stratégique du contrôle interne, le comité opérationnel du contrôle interne du Budget et le comité de Suivi des Projets du Plan Stratégique National.
- Evolution annuelle du nombre de visites sur le site officiel de la mission.

✓ **Indicateur 9.1.1.1 : Taux annuel de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage**

Trois comités de suivi ont été créés au niveau du Cabinet pour assurer les missions suivantes : suivi de la stratégie du ministère, suivi des projets en cours d'étude, suivi des projets en cours de réalisation. Ces comités ont entamé leurs réunions hebdomadaires sous la supervision du chef de la Mission à partir de septembre 2021. L'objectif de ces comités consiste à garantir le succès de réalisation des projets du secteur dès l'étape de programmation et d'élaboration d'études d'opportunités et de veiller à stimuler l'avancement de leur mise en œuvre et de surmonter les difficultés rencontrées.

En outre et après avoir approuvé les travaux du comité opérationnel de contrôle interne du budget, le comité de pilotage de mise en place du système de contrôle interne poursuivra ses réunions pour examiner et approuver les travaux du comité opérationnel de contrôle interne du process de la transformation digitale créé, récemment, au sein du programme de développement numérique.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 9.1.1.1 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif  | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------------|------|------|
|   |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Le taux annuel de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage | %     | -            | 70   | 80         | 90   | 90   |

Concernant les estimations pour l'année 2022 (80%), le ministère ouvrera à concrétiser toutes les décisions qui seront prises par ces comités. Toutefois, certains problèmes empêcheraient la réalisation complète des décisions des comités de suivi des projets dont la réalisation demeure tributaire des facteurs externes du fait que de nombreux projets numériques appartiennent à d'autres secteurs. Sachant que le ministère des Technologies de la Communication, vue son rôle horizontal, apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre des projets numériques des autres secteurs.

✓ **Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du nombre de visites sur le site officiel de la Mission**

Cet indicateur mesure le taux d'évolution annuelle du nombre de visites sur le site officiel de la mission, sachant que la Mission relève d'un secteur utilisant à outrance les technologies de l'information et de la communication. Le portail de la Mission est, constamment, enrichi et mis à jour en vue de le rendre attractif, en plus de la prolifération des services rendus au citoyen et d'amélioration de leur qualité.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 9.1.1.2 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                       | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Evolution annuelle du nombre de visites sur le site officiel de la Mission | %     | -            | 10   | 5          | 5    | 5    |

**Objectif 9.1.2 :** Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et en garantissant et l'équité et l'égalité des chances.

**Présentation de l'objectif :**

La fonction de gestion des ressources humaines est un facteur important pour la mise à niveau de l'administration, l'amélioration de la qualité de ses services et la promotion de la relation entre l'administration et ses usagers qualitativement et quantitativement. Aussi, une attention particulière est attribuée pour la capitalisation de ces ressources en identifiant des besoins précis aux opportunités de recrutement ainsi qu'une meilleure affectation des compétences et renforcement des capacités professionnelles tout en assurant l'égalité de chance entre les différentes catégories au niveau des prestations administratives fournies.

Cet objectif comprend des indicateurs de mesure de la performance liés au développement des capacités professionnelles des agents et des cadres en termes de formation et de développement des compétences, et aussi de mesure de la maîtrise de la masse salariale.

**Présentation des indicateurs :**

L'évaluation de la concrétisation de l'objectif d'amélioration de la gestion des ressources humaines et l'adéquation des compétences aux besoins et l'égalité des chances est appréciée par les deux indicateurs suivants :

- L'écart entre la masse de salaire programmée et la masse de salaire réalisée.
- Proportion des agents bénéficiant de la formation (hommes / femmes) dans les thèmes prioritaires.

✓ **Indicateur 9.1.2.1 L'écart entre la masse salariale programmée et la masse salariale réalisée**

Cet indicateur montre le niveau de maîtrise de la masse salariale programmée pour l'année relative à la préparation du budget. Ainsi, il met en exergue l'écart entre les crédits programmés et les dépenses effectivement réalisées.

Cet indicateur reflète la bonne gouvernance de la gestion des ressources humaines en termes de rationalisation de la programmation des besoins et de leur réalisation.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 9.1.2.1 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                       | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| L'écart entre la masse salariale programmée et la masse salariale réalisée | %     | 8            | 10   | 10         | 9    | 8    |

Les travaux seront axés, pour les années à venir, sur le renforcement de la maîtrise de la programmation par la mise en place des procédures nécessaires à une meilleure affectation. De sorte, la valeur de l'indicateur relatif à l'écart entre la masse salariale programmée et la masse salariale réalisée serait réduite en mettant en œuvre certains mécanismes tels que la redistribution des agents pour une meilleure affectation au niveau des différents services du Ministère et de ses structures sous tutelle.

✓ **Indicateur 9.1.2.2 : Proportion des agents bénéficiant de la formation dans les thèmes prioritaires (hommes / femmes)**

L'indicateur relatif à la formation exprime le degré de développement des capacités professionnelles des agents en vue de les rendre adéquates avec les besoins de la Mission ; et ce en développant leurs compétences et leurs connaissances et en améliorant leurs comportements tout en veillant à garantir l'égalité des chances pour toutes les catégories et entre les sexes.



✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 9.1.2.2 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                           | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Proportion d'hommes bénéficiant d'une formation dans les thèmes prioritaires   | %     | 28           | 46   | 47         | 48   | 49   |
| Proportion des femmes bénéficiant d'une formation dans les thèmes prioritaires | %     | 37           | 46   | 47         | 48   | 49   |

L'Indicateur a enregistré une diminution en 2020 due, principalement, aux effets de la pandémie de Corona à la suite des mesures prises par le gouvernement pour faire face à cette épidémie, qui ont impacté, en particulier, le déroulement normal des procédures de consultation pour le programme annuel de formation de l'année 2020 et qui a été, finalement, abandonné.

**Analyse des estimations :**

Les estimations relatives à l'année 2021 ont été révisées à la baisse pour se situer à 46% aussi bien pour les hommes que femmes en raison des effets néfastes de la pandémie de Corona.

Des estimations pour les trois prochaines années ont été, également, déterminées moyennant une évolution pour atteindre 49% en 2024, et ce compte tenu de l'éventualité de persistance de la pandémie. Les mesures suivantes sont préconisées :

- Adopter des mécanismes de formation à distance et/ou réserver des espaces adéquats avec les normes requises.
- Elaborer des conventions avec des centres de formation linguistique et de certification au profit du personnel technique.

**Objectif 9.1.3 :** Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des crédits tout en améliorant l'efficacité du programme de pilotage et d'appui

**Présentation de l'objectif :**

La fonction des affaires financières est considérée comme l'une des principales fonctions du programme de pilotage et d'appui ; elle vise, principalement, à améliorer la gestion des crédits au vu du niveau d'avancement de la réalisation matérielle et du rythme de consommation des crédits conformément au planning arrêté, notamment pour les crédits

au titre des dépenses d'investissement en tant que facteur de développement, et aussi en veillant au principe de maintien de la soutenabilité du budget.

L'efficacité du programme est, également, considérée comme un objectif stratégique fondamental du programme de pilotage et d'appui. En effet, il est préconiser d'améliorer la qualité des services rendus au profit de la Mission tout en exerçant une pression sur les coûts et les délais.

### **Présentation des Indicateurs :**

L'évaluation de la concrétisation de l'objectif relatif au maintien la soutenabilité du budget, à l'amélioration de la gestion des crédits et au développement de l'efficacité du programme de pilotage et d'appui à l'aide des indicateurs suivants :

- Ecart entre prévision et réalisation des crédits.
- Poids du budget du programme de pilotage et d'appui par rapport au budget de la Mission.
- Le coût de fonctionnement par agent.

#### **Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévision et réalisation des crédits**

Le Programme de pilotage et d'appui apporte le soutien et l'accompagne au programme opérationnel pour l'exécution des crédits inscrits, et ce au vu de son rôle de leadership et d'évaluation qu'il assure, d'une part, et par les services transversaux qu'il lui fournit en matière de fourniture de ressources humaines, d'appui logistique et technique d'autre part, qui permet d'améliorer la gestion des crédits programmés en réduisant l'écart en comparaison aux crédits réalisés tout en appliquant les principes suivants :

- Précision dans l'identification des besoins et des estimations,
- Bien maîtriser la préparation de la programmation annuelle des dépenses et sa bonne exécution,
- Respecter le calendrier arrêté pour l'exécution des différents marchés publics,
- Maintenir la soutenabilité du budget en veillant à respecter les engagements financiers afin d'éviter l'accumulation des dettes.

#### **✓ Réalisations et Prévisions de l'indicateur 9.1.3.1 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif | Unité | Réalizations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Ecart entre prévision et réalisation des crédits     | %     | Excès de 18% | 25   | 20         | 20   | 18   |

Pour l'année 2020, des réalisations ont été enregistrées avec une dotation de 157 MD, contre 133 MD inscrits dans la loi de finances 2020, soit un excédent de 18%, et cela est dû aux dépenses achevées financées par le Fond TIC.

### **Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme de pilotage et d'appui par rapport au budget de la Mission**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la maîtrise du volume des crédits alloués au programme de pilotage et d'appui au vu des crédits de la Mission étant donné qu'il s'agit des dépenses reflétant le coût des prestations transversales fournies au profit du programme opérationnel de développement numérique dans l'exécution de ses budgets. Par conséquent, la pression sur la valeur de l'indicateur augmenterait l'efficacité du programme.

#### ✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 9.1.3.2 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                                    | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------------|------|------|
|   |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Poids du budget du programme de pilotage et d'appui par rapport au budget de la Mission | %     | 20,4         | 23,8 | 24         | 24,4 | 24   |

Il est envisagé, pour les prochaines années, de maîtriser davantage les crédits alloués au programme de pilotage et d'appui tout en assurant la qualité des services au profit du programme opérationnel de développement numérique, et ce moyennant la mise en place de certains mécanismes et d'applications numériques en ligne en vue d'accroître l'efficacité du programme.

### **Indicateur 9.1.3.3 : Le coût de fonctionnement par agent**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la maîtrise du coût de gestion d'un agent et contribue à améliorer l'efficacité du programme de pilotage et d'appui. Il s'agit de fournir une logistique adéquate pour assurer un environnement de travail approprié en vue d'accroître la productivité et la rentabilité de l'agent et en veillant à la rationalisation des dépenses dans le cadre de l'amélioration de la gestion des crédits.

#### ✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 9.1.3.3 :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif | Unité | Réalisations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Le coût de fonctionnement par agent                  | DT    | 782          | 1543 | 1623       | 1632 | 1698 |

Le coût de fonctionnement d'un agent est lié aux dépenses de fonctionnement qui ont connu une augmentation remarquable dès l'année 2021 en raison des 3 millions de dinars alloués aux dépenses de maintenance, d'hébergement et d'exploitation du système de Gestion Electronique des Correspondances (GEC). Aussi, la diminution du nombre d'agents entraîne un coût moyen élevé de gestion par agent.

### Tableau numéro 6

#### Activités et leviers d'actions du programme Pilotage et appui

| Objectifs  | Prev des indicateurs 2022   | Activités   | Leviers d'actions  |
|--|---|---|--|
| Objectif 9.1.1 :<br>Amélioration de la gouvernance de la Mission                                   | Indicateur 9.1.1.1 :<br>Taux annuel de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage : <b>80%</b> |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi périodique de la réalisation des décisions</li> <li>- Mise en œuvre des décisions et recommandations émanant des différents comités pour surmonter les difficultés en coordination avec les structures concernées.</li> <li>- Coordination avec les rapporteurs des comités et vérification du taux de réalisation des décisions et des recommandations.</li> </ul> |
|  | Indicateur 9.1.1.2 :<br>Evolution annuelle du nombre de visites sur le site officiel de la Mission: <b>5%</b>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir et actualiser le portail de la mission pour améliorer d'accès au site</li> <li>- améliore la qualité des services offerts au citoyen</li> </ul> |  |
| Objectif 9.1.2 :<br>Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des | Indicateur 9.1.2.1 :<br>L'écart entre la masse salariale programmée et la masse salariale réalisée : <b>10%</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des compétences des agents à travers la diversification des programmes de formation et de promotion de carrière.</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redéploiement des agents</li> <li>- Mieux identifier les besoins en ressources humaines</li> </ul>  |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| compétences aux besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances   |  | - Veiller à la compatibilité des crédits inscrits au coût des agents en exercice  |  |
|  | <p>Indicateur 9.1.2.2 :</p> <p>Proportion des agents bénéficiant de la formation dans les thèmes prioritaires (hommes / femmes) :</p> <p><b>47 % hommes</b><br/><b>47 % femmes</b></p> | <p>- Exécution du plan annuel de formation en garantissant l'équité et l'égalité des chances entre femmes et hommes</p> <p>- Adopter des thèmes de formation en harmonie avec les nouveautés tout en veillant à l'égalité des chances entre femmes et hommes</p> <p>- Faire participer le maximum d'agents dans les sessions de formation</p> <p>- Préparer des sessions de formation répondant aux besoins de toutes les catégories d'agents</p> <p>- Mettre à disposition les outils pédagogiques nécessaires pour garantir la qualité de la formation.</p> | <p>- Mieux identifier des besoins réels en formation pour la Mission</p> <p>- Assurer l'exécution du plan annuel de la formation</p> <p>- Elaboration d'un manuel de procédures de gestion des ressources humaines</p> <p>- Elaborer les fiches fonction et les adapter avec les axes de la formation</p> <p>- Développer un plan d'actions entre les structures intervenantes</p> |
| <p>Objectif 9.1.3 :</p> <p>Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des crédits tout en améliorant l'efficacité du programme de pilotage et d'appui</p> | <p>Indicateur 9.1.3.1 :</p> <p>Ecart entre prévision et réalisation des crédits:</p> <p><b>20%</b></p>   | <p>-Exécuter les projets programmés</p> <p>-Formation dans le domaine des marchés</p> <p>-Utiliser l'application des achats à distance</p> <p>-Développer les opérations de transferts électroniques pour le paiement des</p>   | <p>- Bien identifier les prévisions initiales des besoins.</p> <p>- Optimiser la programmation annuelle des dépenses.</p> <p>- Respecter le calendrier fixé pour les différents achats publics.</p> <p>- Réduire les délais des achats publics.</p> <p>- Elaborer un manuel de procédures et process pour la</p>   |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  |   | fournisseurs.  | gestion des crédits.<br>- Elaborer un manuel de procédures pour les achats publics<br>- Préparer un tableau de bord pour entreprendre de nouveaux mécanismes d'appui à l'exécution des projets. |
|  | Indicateur 9.1.3.2 :<br><br>Poids du budget du programme de pilotage et d'appui par rapport au budget de la Mission :<br><br><b>24%</b> | - Etablir des conventions avec les différents intervenants<br><br>- Renforcement des compétences professionnelles des agents<br><br>- Adoption des systèmes d'information pour les services administratifs | - Mettre en œuvre les circulaires relatives à la maîtrise de l'énergie, la consommation du carburant et les coûts de maintenance.<br><br>- Redeployment des agents                              |
|  | Indicateur 9.1.3.3 :<br><br>Le coût de fonctionnement par agent<br><br><b>: 1623d</b>   |  |   |

### 2.3- Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) pour le Programme de Pilotage et d'Appui

Le cadre de dépenses à moyen terme pour le Programme de Pilotage et d'Appui et l'évolution des crédits y afférents pour les années à venir sont déterminés sur la base des éléments de dépenses suivants :

- **Au niveau de la masse salariale :**
  - Concrétisation de l'augmentation périodique des salaires,
  - Exécution du programme annuel de promotion,
  - Prise en compte des recrutements et des départs à la retraite,
  - Prise en compte de l'augmentation périodique de la contribution de l'employeur.
- **Au niveau de la gestion :**
  - Mise à jour des besoins en fonction de l'inflation,

- Hébergement et maintenance du système GEC,
- **Au niveau d'intervention :**
  - Augmentation annuelle du taux de change relatif aux contributions aux budgets des organisations internationales, africaines et régionales liées au secteur des technologies de l'information et de la communication.
- **Au niveau des dépenses d'investissement :**
  - Lancement du projet d'extension de l'école Sup'Com et de l'institut Iset'Com,
  - Construction d'une cité universitaire pour Sup'Com,
  - Aménagement d'un espace de vie universitaire à Sup'Com,
  - Aménagement de la bibliothèque, des laboratoires de travaux pratiques, des plateformes de formation, de l'espace de recherche, de l'espace Entreprise à Sup'Com, ...
  - Construction d'un nouveau Siège pour la Mission,
  - Lancement du projet de construction de la Cité Startup de Tunis.

Ainsi, le cadre de dépenses à moyen terme du Programme de Pilotage et d'Appui de la Mission des Technologies de la Communication a été fixé dans la limite des crédits suivants :

- ✓ 34,645 MD en paiement au titre de l'année 2022, soit un taux d'accroissement estimé à 8,7% par rapport à l'année 2021
- ✓ 36,750 MD en paiement pour l'année 2023, soit un taux d'accroissement estimé à 6% par rapport à l'année 2022
- ✓ 37,980 MD en paiement pour l'année 2024, soit un taux d'accroissement estimé à 3,3% par rapport à 2023

Ces crédits sont répartis selon la nature des dépenses comme suit :

▪ **Dépenses salariales :**

- ✓ 16,500 MD en paiement pour l'année 2022, soit un taux d'accroissement estimé à 4% par rapport à l'année 2021
- ✓ 17 MD en paiement pour l'année 2023 soit un taux d'accroissement estimé à 3% par rapport à 2022
- ✓ 17,500 MD en paiement pour l'année 2024, soit un taux d'accroissement estimé à 3% par rapport à l'année 2023

▪ **Dépenses de gestion :**

- ✓ 7,145 MAD en paiement pour l'année 2022, soit un taux d'accroissement estimé à 3% par rapport à l'année 2021

- ✓ 7,150 MD en paiement pour l'année 2023, soit un taux d'accroissement estimé à 0,0% par rapport à 2022
- ✓ 7,300 MD en paiement pour l'année 2024, soit un taux d'accroissement estimé à 2% par rapport à l'année 2023

▪ **Dépenses d'intervention :**

- ✓ 3,500 MD en paiement pour l'année 2022, soit un taux d'accroissement estimé de 11% par rapport à l'année 2021
- ✓ 3,600 MD en paiement pour l'année 2023, soit un taux d'accroissement estimé à 3% par rapport à l'année 2022
- ✓ 3,700 MD en paiement pour l'année 2024, avec un taux d'accroissement estimé à 2,7% par rapport à l'année 2023

▪ **Dépenses d'investissement :**

- ✓ 7,5 MD en paiement pour l'année 2022, soit un taux d'accroissement estimé à 26% par rapport à l'année 2021
- ✓ 9 MD en paiement au titre de l'année 2023, soit un taux d'accroissement estimé à 35% par rapport à l'année 2022
- ✓ 9,480 MD en paiement pour l'année 2024, soit un taux d'accroissement estimé à 5% par rapport à l'année 2023



**Tableau n°8**

**Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) pour le Programme  
de Pilotage et d'Appui  
Répartition selon la nature de la Dépense  
(crédit de paiement)**

Unité : mD

| Libellé de la Dépense  | Prévisions<br>2020 | LF 2021       | Prévisions    |               |               |
|--|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|  |                    |               | 2022          | 2023          | 2024          |
| <b>Dép. salariales</b>   | 14 256             | 15 850        | 16 500        | 17 000        | 17 500        |
| <b>Dép. gestion</b>  | 2 900              | 6 930         | 7 145         | 7 150         | 7 300         |
| <b>Dép. Intervention</b>   | 2 985              | 3 150         | 3 500         | 3 600         | 3 700         |
| <b>Dép. Investissement</b>   | 962                | 5 940         | 7 500         | 9 000         | 9 480         |
| <b>Dép. Opér. Financières</b>  |                    |               |               |               |               |
| <b>Totaux</b><br>Compte non tenu des ressources<br>propres des entreprises | <b>21 103</b>      | <b>31 870</b> | <b>34 645</b> | <b>36 750</b> | <b>37 980</b> |
| Ressources propres des<br>entreprises                                      | 263                | 268           | 275           | 282           | 282           |
| <b>Totaux</b><br>Compte tenu des ressources<br>propres des entreprises     | <b>21 366</b>      | <b>32 138</b> | <b>34 920</b> | <b>37 032</b> | <b>38 262</b> |

# Annexes

- **Fiches Indicateurs de Performance du Programme de Développement Numérique**
- **Fiches Indicateurs de Performance du Programme de Pilotage et d'Appui**
- **Fiches Opérateurs Publics intervenant au Programme de Développement Numérique**

# **Fiches Indicateurs de Performance du Programme de Développement Numérique**

**Fiche indicateur :****Taux de pénétration data fixe résidentielles par ménage****Code de l'indicateur :** 1.1.1.**I- Caractéristiques générales de l'indicateur :**

- Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer une inclusion numérique et financière sécurisée
- Définition de l'indicateur :** Pourcentage de pénétration des services Internet permanents via des technologies filaires ou radio, selon la définition contenue dans les licences de chaque opérateur, pour un usage domestique, pour 100 familles.
- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique

**II- Détails techniques de l'indicateur :**

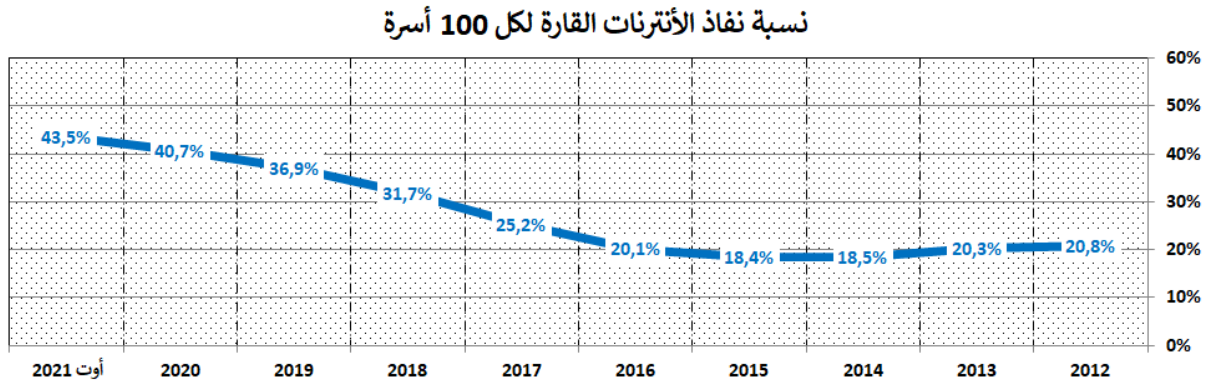
- Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre d'abonnements à internet fixe résidentielle/nombre des ménages) \*100
- Unité de l'indicateur :** pourcentage
- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les fournisseurs d'internet/ l'instance nationale des télécommunications/ l'institut national de statistiques
- Date de disponibilité de l'indicateur :** annuellement
- Valeur cible de l'indicateur :** 61.9% en 2024
- Responsable de l'indicateur :** l'instance nationale des télécommunications

**III- Lecture des résultats de l'indicateur :**

- Séries des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :**

| Indicateur de performance                                    | Unité | Réalizations |      | Prévisions |      |      |
|--|-------|--------------|------|------------|------|------|
|  |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Taux de pénétration data fixe résidentielles pour 100 ménage | %     | 40.7         | 46.4 | 51.6       | 56.7 | 61.9 |

## 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :



On constate sur le graphique ci-dessus que le taux de pénétration a connu une augmentation continue de 5 points supplémentaires en moyenne chaque année depuis fin 2016, et ce depuis le lancement de la commercialisation des offres internet fixes basées sur un guichet unique (offres de revente internet en gros activé sur les lignes numériques (xDSL).

Il est prévu que cette hausse se poursuive au cours des prochaines années pour atteindre 61,9% fin 2024, et ce grâce à la mise en œuvre de la stratégie de l'État tunisien dans le cadre du projet de transformation numérique à travers la numérisation des services, ainsi que la forte demande d'abonnements au service Internet fixe due au recours de nombreuses entreprises privées et institutions universitaires pour travailler et étudier à distance, suite la propagation de la pandémie de Corona, démarche qui continuerait même après l'amélioration des conditions de santé.

## 3. Principales limites de l'indicateur :

L'évolution de cet indicateur est étroitement liée aux perceptions et aux mécanismes qui seront consacrés au développement de l'infrastructure du réseau téléphonique fixe, ainsi qu'à la fourniture de périphériques (ordinateurs, tablettes numériques...) à des prix cohérents avec le niveau de revenu des familles tunisiennes pour leur permettre de les acquérir et de les utiliser pour accéder à Internet à domicile.

**Fiche indicateur :**

Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile

Code de l'indicateur : 1.1.2.

**I- Caractéristiques générales de l'indicateur :**

1. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer une inclusion numérique et financière sécurisée
2. **Définition de l'indicateur :** C'est le ratio d'abonnés aux réseaux internet fixe et mobile pour 100 habitants, il peut aussi être révélateur du nombre minimum d'internautes, vue que l'abonné qui s'acquitte d'un abonnement utilise effectivement l'internet.
3. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique

**II- Détails techniques de l'indicateur :**

1. **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile/nombre des habitants) \*100
2. **Unité de l'indicateur :** pourcentage
3. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les fournisseurs d'internet/ l'instance nationale des télécommunications/ l'institut national de statistiques
4. **Date de disponibilité de l'indicateur :** annuellement
5. **Valeur cible de l'indicateur :** 95% en 2024
6. **Responsable de l'indicateur :** chef de l'unité opérationnelle 1

**III- Lecture des résultats de l'indicateur :****1. Séries des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :**

| Indicateur de performance   | Unité | Réalizations |      | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------------|------|------|
|   |       | 2020         | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile pour 100 habitants | %     | 87.8         | 91   | 92         | 93   | 95   |

## **2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Avec le lancement du projet Edunet 10, il est prévu que près de 3 000 sites seront couverts par le fibre optique dans différentes régions de la Tunisie, ce qui permettra d'améliorer le taux d'accès et de couverture d'internet fixe, et ainsi d'inciter les citoyens à s'abonner.

D'un autre part, il y aura lancement de la 5G, ce qui contribuera à intensifier les abonnements à Internet mobile.

## **3. Principales limites de l'indicateur :**

Une même personne peut avoir un abonnement fixe et un abonnement mobile, d'une autre part,

l'abonnement d'internet fixe permet l'utilisation d'Internet par plus d'une personne, et par

conséquent on peut considérer que les utilisateurs sont plus nombreux que les abonnés.

Aussi, une seule personne peut avoir plus d'un abonnement de téléphonie mobile en fonction de son abonnement auprès de plus d'un opérateur de réseau de télécommunications, et donc la lisibilité est limitée à ce niveau

**Indicateur 1.1.1.3 : population de plus de 20 ans possédant des comptes courants postaux ou des comptes virtuels (cartes de paiement ou de retrait)**

**Code de l'indicateur : 1.1.1.3**

**I- Caractéristiques générales de l'indicateur :**

4. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer une inclusion sociale numérique et financière sécurisée
5. **Définition de l'indicateur :** Calcul du pourcentage de la population de plus de 20 ans qui possède des comptes postaux (comptes courants ou comptes virtuels)
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience (efficacité socio-économique)

**II- Détails techniques de l'indicateur :**

7. **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de comptes ouverts (comptes courants ou comptes virtuels) / Nombre d'habitants de plus de 20 ans
8. **Unité de l'indicateur :** Nombre d'habitants de plus de 20 ans
9. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** ONP et INS
10. **Date de disponibilité de l'indicateur :** en fin d'année
11. **Valeur cible de l'indicateur :** 80.4% en 2024
12. **Responsable de l'indicateur :** La Poste Tunisienne

**III- Lecture des résultats de l'indicateur :**

4. **Séries des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :**

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif  | Unité | Réalizations |       | Prévisions |       |       |
|---|-------|--------------|-------|------------|-------|-------|
|   |       | 2020         | 2021  | 2022       | 2023  | 2024  |
| Taux de la population de plus de 20 ans possédant des comptes courants postaux ou des comptes virtuels (cartes de paiement ou de retrait) | %     | 54,4%        | 57,5% | 64,9%      | 71,6% | 80,4% |



### 5. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

5% de la population de plus de 20 ans possèdent des comptes courants postaux ou des comptes virtuels à la Poste tunisienne en 2021. Il est prévu que cet indicateur atteindrait 64,9% en 2022

### 6. Principales Activités

| Objectif opérationnel de l'Opérateur Public                     | Principales activités (Investissements, Projets) contribuant à la concrétisation de la performance du Programme  |
|---|--|
| Assurer une inclusion sociale numérique et financière sécurisée | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de systèmes et d'équipements de paiement électronique.</li> <li>- Acquisition de distributeurs automatiques de billets DAB/GAB.</li> <li>- Acquisition de terminaux de paiement électronique (TPE).</li> <li>- Mise en place d'un système d'impression et de diagnostic des cartes monétiques Cartes EMV.</li> <li>- Mise à jour du système d'information des cartes prépayées.</li> <li>- Développement des systèmes de la Monétique.</li> <li>- Création de la Banque Digitale.</li> <li>- Développement applications Mobile et API</li> <li>- Etude pour l'accompagnement à la mise en place de la Banque digitale</li> <li>- Développement des applications dans le cadre de startup</li> <li>- Adhésion et contributions aux organisations internationales et exploitation des réseaux internationaux</li> <li>- Acquisition de cartes de paiement électronique</li> </ul> |

**Fiche indicateur :**  
**Nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise)**

**Code de l'indicateur :** 1.1.2.1

**I. Caractéristiques générales de l'indicateur :**

1. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Renforcer la mise en place une administration électronique moderne au service des usagers (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance
2. **Définition de l'indicateur :** Il s'agit de l'augmentation du nombre des services numériques offerts pour les usagers (citoyen et entreprise), cet indicateur est étroitement lié à l'évolution du niveau des services électroniques et le développement de leur usage ce qui contribuera à une meilleure qualité de ces services.
3. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité.

**II. Détails techniques de l'indicateur :**

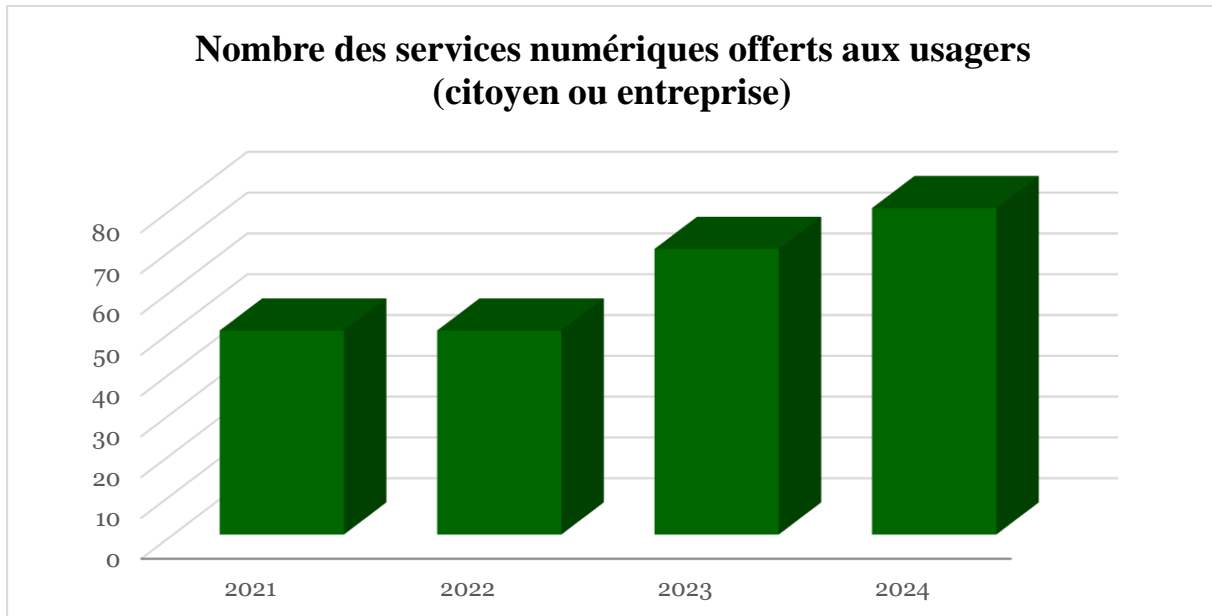
1. **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre cumulé de services
2. **Unité :** service
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** services numériques développés
4. **Date de disponibilité de l'indicateur :** 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année.
5. **Valeur cible de l'indicateur :** 70 services numériques destinés aux usagers (citoyen et entreprise) fin 2023.
6. **Responsable de l'indicateur :** Responsable de l'unité opérationnelle 3.

**III. Lecture des résultats de l'indicateur :**

**1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

| Indicateur de performance  | unité              | Réalizations |      |      | LF<br>2021 | Prévisions |      |      |
|--|--------------------|--------------|------|------|------------|------------|------|------|
|  |                    | 2018         | 2019 | 2020 |            | 2022       | 2023 | 2024 |
| Nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise) | Nombre de services | -            | -    | -    | 50         | 50         | 70   | 80   |

## 2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :



## 3. Principales limites de l'indicateur :

Cet indicateur vise à développer les services administratifs en ligne et à éliminer la fourniture des données sur support physique à l'administration lors de l'octroi d'un service. Dans le but d'atteindre la valeur cible de cet indicateur, des actions seront menées pour simplifier les démarches administratives, d'une part, et sensibiliser le citoyen aux nouveaux services pour les exploiter d'autre part, et ce, en mettant en œuvre les préalables nécessaires pour la conduite de changement au sein de l'administration et la mise en œuvre de sa numérisation.

**Fiche indicateur :**

Taux des courriers administratifs entièrement traités électroniquement via le système de gestion électronique des courriers (ELISA)

**Code de l'indicateur :** 1.1.2.2

**I. Caractéristiques générales de l'indicateur :**

- Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Renforcer la mise en place une administration électronique au service des usagers (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance.
- Définition de l'indicateur :** La numérisation des procédures administratives interne via système de gestion électronique des courriers (ELISA) consiste en :
  - La numérisation et l'automatisation des processus ainsi que la mise en œuvre du processus de contrôle nécessaire dans les délais de réalisation y afférant.
  - Le recours au document électronique comme étant le document principal au lieu du document en papier.
  - La mise en œuvre des caractéristiques fonctionnelles du système de gestion électronique des courriers (ELISA) et ce, afin de faciliter les processus de traitement et de suivi de la réalisation (comme l'intégration des instructions, la gestion des copies actualisées du document électronique, la classification électronique des documents et des dossiers...)Ainsi, l'indicateur consiste à déterminer le taux le passage du courrier administratif format papier au courrier traité totalement d'une façon électronique depuis sa création.
- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité.

**II. Détails techniques de l'indicateur :**

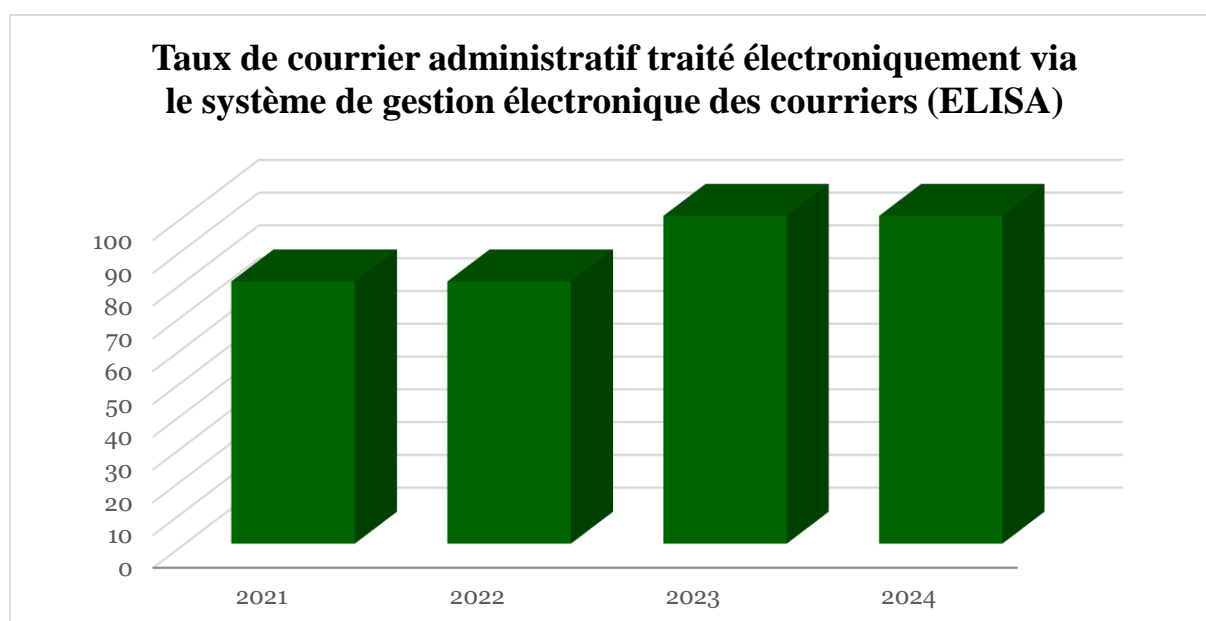
- Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre de courriers administratifs traités électroniquement / Nombre total de courriers administratifs \*100
- Unité :** pourcentage
- Données de base pour le calcul de l'indicateur :** le nombre de courriers administratifs entièrement traités d'une façon électronique via le système de gestion électronique des courriers (ELISA)
- Date de disponibilité de l'indicateur :** 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année.
- Valeur cible de l'indicateur :** 100% en 2023.
- Responsable de l'indicateur :** Responsable de l'unité opérationnelle 3.

### III. Lecture des résultats de l'indicateur :

#### 1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

| Indicateur de performance  | unité       | Réalizations |      |      | LF<br>2021 | Prévisions |      |      |
|--|-------------|--------------|------|------|------------|------------|------|------|
|  |             | 2018         | 2019 | 2020 |            | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 1.1.2.2 : Taux de courrier administratif traité électroniquement via le système de gestion électronique des courriers (ELISA) | pourcentage | -            | -    | -    | 80%        | 80%        | 100% | 100% |

#### 2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :



#### 3. Principales limites de l'indicateur :

Aucune de limites n'est enregistrée actuellement en attendant l'exploitation effective des services, leur évaluation et la détermination des valeurs réelles des indicateurs.

**Fiche indicateur :****1.3.1.1 Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut****Code de l'indicateur :** 1.3.1.1**Intitulé de l'indicateur:** Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut**Date de mise à jour :****Caractéristiques générales de l'indicateur :**

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Programme « développement numérique »
2. Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché : Sous-programme « développement numérique »  
Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit Intérieur brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.
3. Définition de l'indicateur : l'indicateur sert à mesurer le taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut.
4. Type de l'indicateur: indicateur de produits
5. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique.
6. Déclinaison : par sous programmes (centraux et régionaux)

**Détails techniques de l'indicateur:**

1. Mode de calcul de l'indicateur : Valeur ajoutée du secteur/Produit Intérieur Brut \*100
2. Unité: pourcentage
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur: Valeur ajoutée du secteur/Produit Intérieur Brut
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : enquête de terrain.
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : l'institut Intérieur des statistiques.
6. Date de disponibilité de l'indicateur : troisième trimestre de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur: 4.5% en 2025.
8. Valeur cible par sous-programme : 4.5% en 2025.
9. Responsable de l'indicateur: Responsable de l'unité opérationnelle 2.

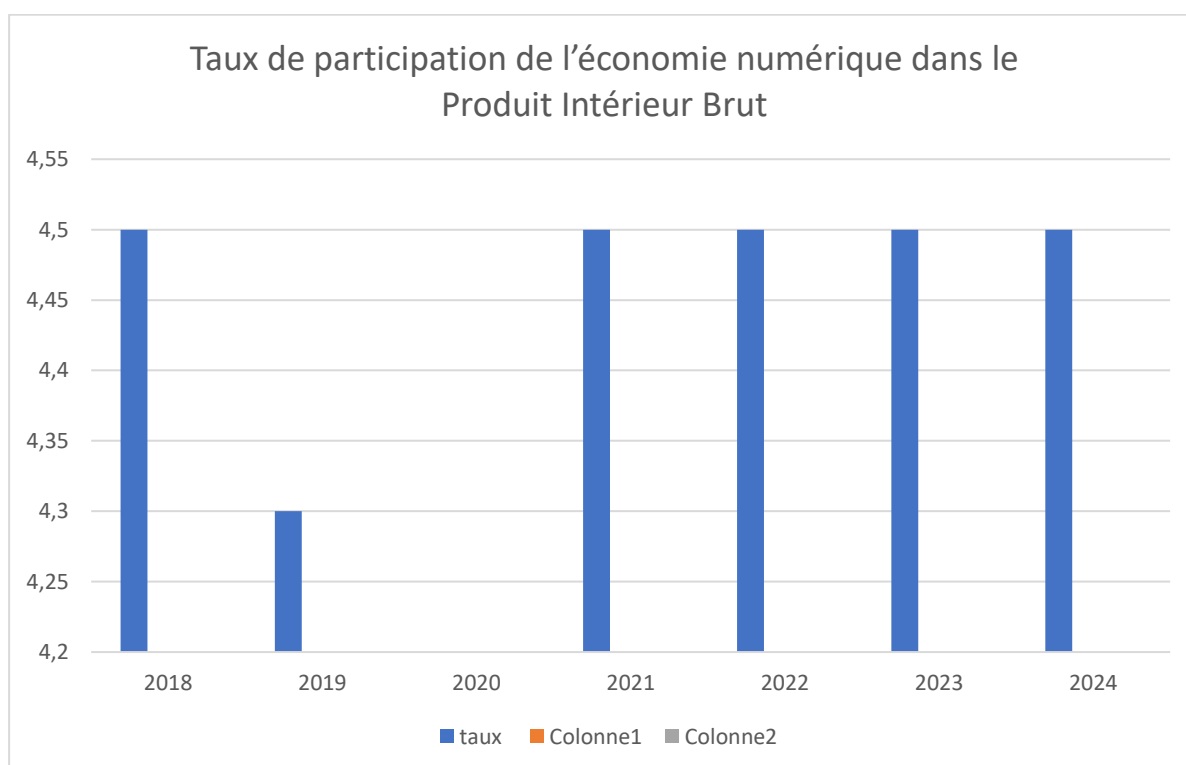
### Lecture des résultats de l'indicateur :

#### 1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

| Indicateur de performance   | unité | Réalizations |      |      | 2021 | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
|   |       | 2018         | 2019 | 2020 |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut | %     | 4.5          | 4.3  | -    | 4.5  | 4.5        | 4.5  | 4.5  |

#### 2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

#### 3. Graphique : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut



## 4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

| Indicateurs de performance de l'objectif  | Cibles de l'indicateur | Cible de l'indicateur par sous programme | Prévisions de l'indicateur | Leviers d'actions   | Sous activités |
|---|------------------------|--|----------------------------|---|----------------|
| Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit Intérieur Brut | 4.5                    | 4.5                                      | 4.5                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le développement de la carte technologique internationale, l'ouvrir aux domaines du commerce électronique, et mettre en place une fiscalité lui permettant d'évoluer vers une carte bancaire numérique internationale.</li> <li>- Réouverture les canaux d'interaction avec divers systèmes internationaux spécialisés dans les transferts financiers, et ne pas se limiter à la société Paypal dans le but de résoudre le problème lié à la sécurisation de l'entrée des fonds dus aux entreprises tunisiennes et aux personnes physiques tunisiennes au titre de services rendus en ligne.</li> <li>- Généralisation du service de paiement via le téléphone portable M-Payment</li> <li>- Poursuite de la</li> </ul> |                |



|  |  |  |  |   |  |
|--|--|--|--|---|--|
|  |  |  |  | coopération avec l'Union Postale Universelle pour développer les services de commerce électronique et mise en place du projet de plateforme territoriale des colis du commerce électronique de Tunis «Ecom@africa». |  |
|--|--|--|--|---|--|

##### 5. Principales limites de l'indicateur :

Cet indicateur est fourni par l'Institut National de la Statistique à la fin de l'année qui suit l'élaboration du document, ce qui pose des problèmes particuliers pour l'élaboration du RAP . La direction générale de l'économie numérique , de l'investissement et de la statistique travaille en coordination avec l'unité GBO à fin de trouver des solutions pour surmonter ce problème .

**Fiche indicateur :**

## 1.1.3.2 Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement

**Code de l'indicateur :** 1.3.1.2**Intitulé de l'indicateur:** Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement**Date de mise à jour :****Caractéristiques générales de l'indicateur :**

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Programme « développement numérique »
2. Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché : Sous-programme « développement numérique »  
Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit Intérieur brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.
3. Définition de l'indicateur : le choix de l'indicateur repose sur sa capacité de refléter une des politiques publiques en relation avec la transition économique vue le rôle primordial des start-ups dans la transformation digitale.

L'attribution des labels (Label Start up) a été lancée en avril 2019.

4. Type de l'indicateur: indicateur de résultats
5. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.
6. Déclinaison : par sous programmes (centraux et régionaux)

**Détails techniques de l'indicateur:**

1. Mode de calcul de l'indicateur : Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement
2. Unité: nombre
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur: Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) :
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :
6. Date de disponibilité de l'indicateur : troisième trimestre de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur: 200 start-ups supplémentaires en 2025.
8. Valeur cible par sous programme : 200 start-ups supplémentaires en 2025.
9. Responsable de l'indicateur: Responsable de l'unité opérationnelle 2.

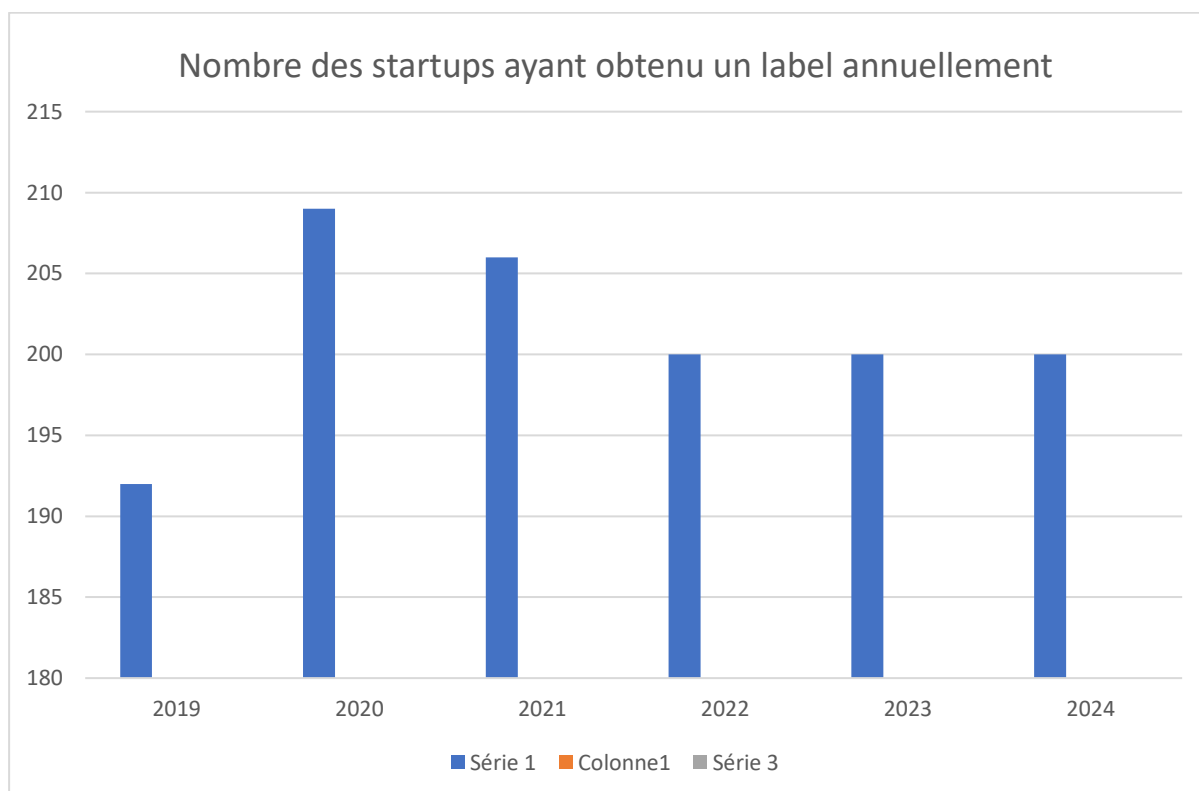
|  |
|--|
| <b>Lecture des résultats de l'indicateur :</b> |
|--|

## 1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

| Indicateur de performance  | unité  | Réalizations |      |      | 2021 | Prévisions |      |      |
|--|--------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
|  |        | 2018         | 2019 | 2020 |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 1.1.3.2 :<br>Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement | nombre | -            | 192  | 209  | 206  | 200        | 200  | 200  |

## 2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

## 3. Graphique : Evolution du nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement



## 4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

| Indicateurs de performance de l'objectif                                       | Cibles de l'indicateur | Cible de l'indicateur par sous programme | Prévisions de l'indicateur | Leviers d'actions  | Sous activités   |
|--|------------------------|--|----------------------------|--|--|
| Indicateur 1.1.3.2 :<br>Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement |                        |  |                            | -Concevoir un programme exécutif et pour la troisième et quatrième composante du programme Startups TUNISIA lié au développement des compétences Talents Pool et inclusion géographique et lancement de la concrétisation des deux composantes.<br>- La mise en place du Fonds des Fonds qui financera des fonds d'investissement pour lesquels des licences sont octroyés dans l'activité, avec la possibilité de créer un fonds d'investissement spécialisé et d'autres fonds. | -Adopter des procédures et des taxes pour l'enregistrement des brevets au profit des startups.<br>-Participations mises à la disposition des fonds de garantie des startups. |

## 5. Principales limites de l'indicateur :

Aucune limite n'est enregistrée.

### Indicateur 1.1.3.3 : Nombre de nouvelles opportunités d'emploi dans le cadre du projet Smart Tunisia

#### Code de l'indicateur : 1.1.3.3

#### I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

7. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Développement l'économie numérique pour en faire de la Tunisie un pôle d'excellence régional dans le domaine
8. **Définition de l'indicateur :** indicateur stratégique permet de suivre l'évolution du nombre d'emplois créés par les entreprises affiliées à ce projet et d'évaluer la performance du programme.
9. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

#### II- Détails techniques de l'indicateur :

13. **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre d'opportunités de travail offertes
14. **Unité de l'indicateur :** Nombre
15. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Unité Smart Tunisia
16. **Date de disponibilité de l'indicateur :** annuellement
17. **Valeur cible de l'indicateur :** 6000 en 2024
18. **Responsable de l'indicateur :** Chef de l'UO4 « Smart Tunisia »

#### III- Lecture des résultats de l'indicateur :

##### 7. Séries des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

| Indicateur de mesure de la performance de l'objectif                            | Unité | Réalizations |      |      |      | Prévisions |      |      |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
|   |       | 2018         | 2019 | 2020 | 2021 | 2022       | 2023 | 2024 |
| Nombre de nouvelles opportunités d'emploi dans le cadre du projet Smart Tunisia | Nb    | 6715         | 1310 | -    | 6000 | 6000       | 6000 | 6000 |

#### **8. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Lev Projet Smart Tunisia contribue à la création de nouveaux postes d'emplois à haute valeur ajoutée et à veiller à l'adéquation des capacités et des compétences des ressources humaines tunisiennes dans le domaine des technologies de la communication avec les exigences des opportunités d'emploi de l'économie numérique et assure, aussi, l'accompagnement de l'employabilité des demandeurs d'emplois.

## **Fiches Indicateurs de Performance du Programme de Pilotage et d'Appui**

## Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage

**Code indicateur :9.1.1.1**

### Caractéristiques générales de l'indicateur

**Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Amélioration de la gouvernance de la mission

**Définition de l'indicateur :** l'indicateur mesure le degré de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage, la commission de pilotage de suivi de la stratégie de la mission, le comité de pilotage des projets à l'étude, le comité de direction des projets en cours, le comité de pilotage du dispositif du contrôle interne.

**Nature de l'indicateur :** efficience

### Les détails techniques de l'indicateur

**Formule de calcul de l'indicateur :** Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage = ( moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de suivi de la stratégie de la mission + moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de pilotage des projets à l'étude + moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de pilotage des projets en cours + moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de pilotage du dispositif du contrôle interne ) / 4

**Unité de l'indicateur :** Moyenne en pourcentage

**Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les rapports des comités de pilotage



**Date de disponibilité de l'indicateur :** mois de décembre de chaque année

**Valeur cible de l'indicateur :** 80 % pour l'année 2022

**Le responsable de l'indicateur :** Unité de gestion Budgétaire par objectifs+ rapporteur de la commission de suivi des projets

### Interprétation des résultats de l'indicateur

#### Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance  | Unité | Réalisation<br>2020 | 2021 | Prévisions |      |      |
|--|-------|---------------------|------|------------|------|------|
|  |       |                     |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| <b>Indicateur 9.1.1.1 Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage</b> | %     |                     | 70   | 80         | 90   | 90   |

#### Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Suite à la désignation d'un nouveau chef de mission en août 2021, trois comités de suivi ont été mis en place au niveau du Cabinet : le premier concernait le suivi de la « stratégie du ministère », le second était lié au suivi des « projets à l'étude ». " et le troisième concernait le suivi des " projets en voie d'achèvement ". Ces comités ont procédé à la tenue de leurs réunions hebdomadaires sous la supervision du chef de mission, à partir de septembre 2021, et l'objet de ces comités est de s'assurer le succès de la mise en œuvre des projets du secteur, dès le stade de leur programmation, de réaliser les études pertinentes, de stimuler le rythme de leur mise en œuvre et de surmonter les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le Comité de Pilotage du Système de Contrôle Interne poursuit ses sessions d'examen et d'approbation des résultats du Comité Opérationnel de Contrôle Interne pour le budget et du Comité Opérationnel de Contrôle Interne pour le Programme de Développement Numérique.

En ce qui concerne les estimations pour l'année 2022 (70%), le ministère travaillera pour réaliser toutes les décisions qui seront prises par ces comités, mais les problèmes qui empêchent la réalisation de 100% en ce qui concerne les comités de suivi des projets restent liés à des facteurs externes, étant donné qu'un nombre important de projets numériques concernent d'autres secteurs, compte tenu de la nature horizontale du ministère des Technologies de la communication, qui apporte un soutien technique, technique et financier à la mise en œuvre de projets numériques appartenant à d'autres secteurs.

#### **Limites de l'indicateur :**

Concernant les décisions des comités de suivi des projets, des difficultés structurelles qui entraînent une faible capacité à mener à bien un nombre important de projets de transformation numérique qui sont des projets de réforme structurelle pour les raisons suivantes :

- La complexité des procédures administratives comme le système des marchés publics, qui n'est pas compatible avec la nature des projets de transformation numérique (basés principalement sur des idées renouvelables).
- Absence de mécanismes pour attirer les compétences nécessaires à l'encadrement de ces projets
- Défaut d'affectation et de compensation des compétences sortantes qui supervisaient des projets en raison de la situation économique et financière.
- Le manque d'institutionnalisation du rôle horizontal du Ministère des Technologies de la Communication dans la supervision de la mise en œuvre des projets numériques, et l'absence de gouvernance efficace qui pourrait entraîner une lenteur de la mise en œuvre des projets numériques.

### Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission

#### Code indicateur : 9.1.1.2

#### Caractéristiques générales de l'indicateur

**Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Amélioration de la gouvernance de la mission

**Définition de l'indicateur :** l'indicateur mesure l'évolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission

**Nature de l'indicateur :** Qualité

#### Les détails techniques de l'indicateur

**Formule de calcul de l'indicateur :**  $( \text{Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n)} - \text{nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n-1)} ) / \text{nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n-1)} * 100$

**Unité de l'indicateur :** pourcentage

#### Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

| Données  | Mode de collecte   |
|--|--|
| Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n)   | Site spécialisé dans l'audit des portails et les sites web |
| Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n-1) | Site spécialisé dans l'audit des portails et les sites web |

**Date de disponibilité de l'indicateur :** instantanée

**Valeur cible de l'indicateur :** 5% pour l'année 2022

**Le responsable de l'indicateur :** Cabinet, bureau des systèmes d'information.

### Interprétation des résultats de l'indicateur

#### Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance   | Unité | Réalisation<br>2020 | 2021 | Prévisions |      |      |
|---|-------|---------------------|------|------------|------|------|
|   |       |                     |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission | %     |                     | 10   | 5          | 5    | 5    |

#### Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

**Limites de l'indicateur :** Difficulté d'obtenir le nombre de consultations du site officiel de la mission pour les années antérieures.

### Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale programmée et la masse salariale réalisée.

#### Code indicateur : 9.1.2.1

##### Caractéristiques générales de l'indicateur

**Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances

**Définition de l'indicateur :** l'indicateur donne plus de précision dans la fixation de la masse salariale en harmonisant compétences et besoins et en réduisant les écarts entre prévisions et réalisations.

**Nature de l'indicateur :** indicateur de résultats/ efficacité

##### Les détails techniques de l'indicateur

**Formule de calcul de l'indicateur :**  $(\text{Dépenses de rémunérations de la mission inscrites} - \text{Dépenses de rémunérations de la mission réalisées}) / \text{Dépenses de rémunérations de la mission inscrites}) * 100$

**Unité de l'indicateur :** Taux en pourcentage

**Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur**

| Données   | Mode de collecte |
|---|------------------|
| Dépenses de rémunérations de la mission inscrites | Loi des finances |
| Dépenses de rémunérations de la mission réalisées | Système ADEB     |

**Date de disponibilité de l'indicateur :** mois de décembre de chaque année

**Valeur cible de l'indicateur :** 10% pour l'année 2022

**Le responsable de l'indicateur :** Direction Générale des services communs.

### Interprétation des résultats de l'indicateur

#### Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance   | Unité | Réalisation<br>2020 | 2021 | Prévisions |      |      |
|---|-------|---------------------|------|------------|------|------|
|   |       |                     |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale programmée et la masse salariale réalisée | %     | 8                   | 10   | 10         | 9    | 8    |

#### Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Un examen plus approfondi sera fait pour contrôler la masse de salaire programmée et développer les cadres nécessaires à sa bonne mise en œuvre afin que la valeur de l'indicateur, représentée par la différence entre le bloc de salaire programmé et le bloc de salaire réalisé d'une année sur l'autre, sera réduite, grâce à l'activation d'un certain nombre de mécanismes tels que la redistribution des agents entre les différentes structures générales

#### Limites de l'indicateur :

Instabilité administrative de certains agents et corps surtout les non permanents impactant l'exécution du budget de rémunérations, les mutations et les détachements non programmés effectués surtout après la préparation du budget et visés après les délais.

Augmentations salariales non prévues et non programmées

**Indicateur 9.1.2.2 : Proportion des agents bénéficiant de la formation (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.****Code indicateur : 9.1.2.2****Caractéristiques générales de l'indicateur**

**Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Optimisation de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances.

**Définition de l'indicateur :** vise le renforcement des capacités professionnelles des agents et cadres en améliorant leurs habiletés et connaissances et en garantissant l'équité et l'égalité des chances entre toutes les catégories et entre les sexes.

**Nature de l'indicateur :** indicateur de résultats/ efficience

**Les détails techniques de l'indicateur**

**Formule de calcul de l'indicateur :** (Nombre des bénéficiaires de la formation hommes dans la mission / nombre total des agents de la mission)\*100

(Nombre des bénéficiaires de la formation femmes dans la mission / nombre total des agents de la mission)\*100

**Unité de l'indicateur :** Taux en pourcentage

**Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Rapport annuel de l'exécution de la formation listes des bénéficiaires.

**Date de disponibilité de l'indicateur :** mois de janvier de chaque année

**Valeur cible de l'indicateur :** 47% des hommes et 47% des femmes en 2022

**Le responsable de l'indicateur :** Sous-direction des affaires administratives.

**Interprétation des résultats de l'indicateur**

### Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance  | Unité | Réalisation<br>2020 | 2021 | Prévisions |      |      |
|--|-------|---------------------|------|------------|------|------|
|  |       |                     |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 9.1.2.2 :<br>- Proportion des hommes<br>bénéficiant de la formation<br>dans les thèmes<br>prioritaires. | %     | 28                  | 46   | 47         | 48   | 49   |
| - Proportion des femmes<br>bénéficiant de la formation<br>dans les thèmes<br>prioritaires.                         |       | 37                  | 46   | 47         | 48   | 49   |

**Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :** L'année 2020 a connu une diminution du pourcentage de l'indice, et cela est principalement dû aux effets de la pandémie de Corona à travers les mesures prises par le gouvernement pour éviter l'aggravation de la pandémie, telles que l'adoption d'une quarantaine complète, et la prévention des rassemblements, y compris ceux liés à la formation, en plus des mesures de prévention sanitaire telles que la distanciation sociale et autres, qui l'ont conduit à annuler la mise en œuvre du programme annuel de formation pour l'année 2020 .

Analyse des estimations : Les estimations pour l'année 2021 ont été révisées à 46% pour les agents masculins bénéficiant d'une formation, et le même pourcentage pour les femmes, et ce en raison de la poursuite de la pandémie de Corona.

Les estimations pour les trois prochaines années ont également été déterminées pour atteindre 49 %, surtout en cas de poursuite de la pandémie,



- Adopter des mécanismes de formation à distance et allouer des espaces à cet effet selon les spécifications requises
- Conclure des accords avec des centres de formation en langues et des certificats certifiés au profit du personnel technique

**Limites de l'indicateur :**

Comme mentionné précédemment, les répercussions de la pandémie de Corona ont grandement affecté la mise en œuvre du programme annuel de formation pour l'année 2020, car seuls quelques axes ont été mis en œuvre en adoptant le système de formation à distance à la lumière des mesures préventives prises par le gouvernement pour éviter l'aggravation de la situation épidémiologique dans le pays.

Instabilité administrative de certains agents surtout les non permanents.

Non réalisation de certaines sessions de formation.

### Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévision et réalisation des crédits.

#### Code indicateur : 9.1.3.1

#### Caractéristiques générales de l'indicateur

**Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des crédits du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui

**Définition de l'indicateur :** cet indicateur calcule l'écart entre prévisions et réalisations des crédits.

**Nature de l'indicateur :** efficacité

#### Les détails techniques de l'indicateur

**Formule de calcul de l'indicateur :**  $( (\text{Budget inscrit de la mission} - \text{Budget réalisé de la mission}) / \text{Budget inscrit de la mission} ) * 100$

**Unité de l'indicateur :** Taux en pourcentage

#### Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur

- Crédits de la partie Rémunérations
- Crédits de la partie Fonctionnement
- Crédits de la partie Interventions
- Crédits de la partie Investissement
- Crédits du fonds de développement des télécommunications
- Crédits des prêts extérieurs affectés

| Données                             | Mode de collecte       |
|-------------------------------------|------------------------|
| Crédits de la partie Rémunérations  | Loi des finances       |
| Crédits de la partie Fonctionnement | Budget de la mission   |
| Crédits de la partie Interventions  | réparti par programmes |
| Crédits de la partie Investissement | Système ADEB           |

|  |  |
|--|--|
| Crédits du fonds de développement des télécommunications |  |
| Crédits des prêts extérieurs affectés                    |  |

**Date de disponibilité de l'indicateur :** mois de janvier de chaque année

**Valeur cible de l'indicateur :** 20 % pour l'année 2022

**Le responsable de l'indicateur :**

Direction Générale des services communs

Direction Générale des entreprises et établissements publics

Directions Générales spécifiques

### Interprétation des résultats de l'indicateur

#### Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance   | Unité | Réalisation<br>2020 | 2021 | Prévisions |      |      |
|---|-------|---------------------|------|------------|------|------|
|   |       |                     |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits | %     | Excès de<br>18%     | 25   | 20         | 20   | 18   |

Pour l'année 2020, des réalisations ont été enregistrées avec une dotation de 157 MD, contre 133 MD inscrits dans la loi de finances 2020, soit un excédent de 18%, et cela est dû aux dépenses achevées financées par le Fond TIC.

**Limites de l'indicateur :** Difficulté des prévisions liées à l'exécution des dépenses financées par le fonds de développement des télécommunications vu leur caractère

prévisionnel, ces dépenses peuvent être dépassées au niveau de la loi des finances. Les spécificités des procédures relatives aux projets financés par les prêts extérieurs nécessitant une coordination avec le programme développement numérique

### Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.

#### Code indicateur : 9.1.3.2

#### Caractéristiques générales de l'indicateur

**Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des crédits du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui

**Définition de l'indicateur :** détermine le poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission en calculant le pourcentage du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission

**Nature de l'indicateur :** indicateur de résultats /efficacité

#### Les détails techniques de l'indicateur

**Formule de calcul de l'indicateur :**  $(\text{Budget du programme pilotage et appui} / \text{Budget de la mission}) * 100$

**Unité de l'indicateur :** Taux en pourcentage

#### Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur

| Données  | Mode de collecte                            |
|--|---|
| Crédits de la partie Rémunérations                       | Loi des finances                            |
| Crédits de la partie Fonctionnement                      | Budget de la mission réparti par programmes |
| Crédits de la partie Interventions                       |   |
| Crédits de la partie Investissement                      |   |
| Crédits du fonds de développement des télécommunications |   |
| Crédits des prêts extérieurs affectés                    |   |

**Date de disponibilité de l'indicateur :** mois de décembre de chaque année

**Valeur cible de l'indicateur : 24 % pour l'année 2022**

**Le responsable de l'indicateur :** Direction Générale des services communs  
Direction Générale des entreprises et établissements publics

### Interprétation des résultats de l'indicateur

#### Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance  | Unité | Réalisation<br>2020 | 2021 | Prévisions |      |      |
|--|-------|---------------------|------|------------|------|------|
|  |       |                     |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission. | %     | 20.4                | 23.8 | 24         | 24.4 | 24   |

#### Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Au cours des prochaines années, des travaux seront effectués pour contrôler davantage les crédits alloués au programme de pilotage et appui tout en assurant la qualité des services fournis au programme opérationnel de développement numérique en adoptant un certain nombre de mécanismes et de systèmes numériques en ligne qui augmenteront l'efficacité du programme.

#### Limites de l'indicateur

La valeur de l'indicateur n'est pas seulement liée aux crédits du programme de pilotage et appui, mais aux crédits du programme de développement numérique, qui à son tour est lié au volume de prêts externes utilisés, et donc la valeur de l'indicateur ne peut pas être directement contrôlée.

Difficulté des prévisions liées à l'instabilité de la cartographie de la mission ; en effet, il est prévu de revoir la cartographie actuelle en 2023 en rattachant l'école supérieure des télécommunications et de l'institut supérieur des études technologiques au programme « développement numérique ».

### **Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent**

**Code indicateur : 9.1.3.3**

### Caractéristiques générales de l'indicateur

**Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des crédits du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui

**Définition de l'indicateur :** détermine le Coût de fonctionnement par agent

**Nature de l'indicateur** efficacité

### Les détails techniques de l'indicateur

**Formule de calcul de l'indicateur :** Budget de fonctionnement / Nombre d'agents de la mission

**Unité de l'indicateur :** Dinars

**Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**

| Données                             | Mode de collecte  |
|-------------------------------------|-------------------|
| Crédits de la partie Fonctionnement | Loi des finances  |
| Nombre d'agents de la mission       | Listes des agents |

**Date de disponibilité de l'indicateur :** mois d'octobre de chaque année

**Valeur cible de l'indicateur :** 1623 dinars en 2022

**Le responsable de l'indicateur :** Direction Générale des services communs

### Interprétation des résultats de l'indicateur

**Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**



| Indicateur de performance                             | Unité | Réalisation<br>2020 | 2021 | Prévisions |      |      |
|---|-------|---------------------|------|------------|------|------|
|   |       |                     |      | 2022       | 2023 | 2024 |
| Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent | %     | 782                 | 1543 | 1623       | 1632 | 1698 |

### **Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Une augmentation du coût de fonctionnement par agent est prévue à partir de 2021 suite à la programmation de crédits pour les dépenses de maintenance, d'hébergement et d'exploitation du système national de la gestion électronique des courriers ELISSA dans la limite de 3 Millions de Dinars offrant des services à toutes les autres missions, en plus de la chute prévue du nombre des agents.

### **Limites de l'indicateur :**

Difficulté à déterminer la valeur cible de l'indicateur,

Le manque de clarté dans la direction adoptée concernant cet indicateur.

# **Fiches Opérateurs Publics intervenant au Programme de Développement Numérique**

## **Fiche n° 1 : Centre d'études et des recherches des télécommunications**

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

**I- Présentation :****1. Activité principale :**

Contrôle et réception technique des équipements de télécommunications et les études techniques relatives à la réception des équipements et produits connectés aux lignes publiques, les recherches dans le domaine des télécommunications, les tests et diagnostics techniques des matériels et équipements de télécommunications.

2. **Référence de création :** Loi n 145-1988 du 31 décembre 1988

3. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** contrat objectifs pour la période 2007-2011 approuvé le 26 février 2011.

**II- Cadre de performance :****1. Stratégie générale :**

Assurer la sécurité des réseaux et matériels de télécommunication et protection du spectre ; et garantir la sécurité et la santé du consommateur et la protection du marché des téléphones portables volés et de la contrebande.

**2. Contribution aux objectifs du programme :**

Contribution directe dans la réalisation des objectifs du programme « développement numérique ».

**3. Principales priorités et objectifs :**

Assurer un accès sécurisé aux périphériques télécoms.

**4. Objectif opérationnel et Principales activités:**

| L'objectif opérationnel de l'acteur public           | Principales activités:  |
|--|---|
| Assurer un accès sécurisé aux périphériques télécoms | <p>1. Équipements de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition des équipements de mesure pour effectuer la validation et le contrôle technique (Banc de test 5G),</li> <li>• Acquisition d'équipements Chaîne de mesure 5G,</li> <li>• Acquisition d'équipements de mesure pour effectuer les opérations de suivi d'achèvement du réseau</li> </ul> <p>2. Création d'un laboratoire de compatibilité électromagnétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du laboratoire de compatibilité électromagnétique avec certains équipements nécessaires</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du laboratoire de radiométrie par l'acquisition d'une antenne et du système Séquenceur d'essais,</li> </ul> <p>3. Développement de l'expertise et qualification des compétences :</p> <p>Réaliser une formation certifiante pour le personnel du centre dans le domaine des technologies de la communication afin d'améliorer et d'enrichir la qualité des services du centre et d'augmenter sa compétitivité dans le domaine de ses interventions.</p> <p>4. Développer le système de lutte contre les appareils mobiles volés sur le marché parallèle.</p> |
|--|--|

### 5. Mesures d'accompagnement

- Approbation de tous les textes réglementaires du centre
- Projet de décret gouvernemental portant modification du statut des agents suite à la révision de la modalité d'octroi de la prime de rendement.
- Un projet d'établissement d'un système de gouvernance actualisé pour les laboratoires de compatibilité électromagnétique a été présenté,
- Un projet a été présenté pour mettre en œuvre un plan d'affaires pour la création d'une société anonyme, CERT International.

## III- Budget :

### 1. Prévisions budgétaires sur le moyen terme

| <u>prévision</u> | <u>Programme</u> | <u>2020</u> |                                     |
|------------------|------------------|-------------|-------------------------------------|
| <u>2022</u>      | <u>2021</u>      |             |                                     |
| 0                | 0                | 0           | <b>Subvention * d'interventions</b> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des

dépenses du fonds.

## Fiche n°2 : Office National de la télédiffusion

**Programme rattaché :** Programme  
Développement numérique

### I- Présentation :

#### 1. Activité principale :

La création, l'exploitation, l'entretien et l'extension des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisés pour la distribution, l'échange et la diffusion des programmes radiophoniques et télévisés et des données.

2. **Référence de création :** Loi n 8-1993 du 27 juillet 1993

3. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** contrats objectifs pour la période 2007-2011 approuvé le 23 novembre 2010.

### II- Cadre de performance :

#### 1. Stratégie générale :

La numérisation des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisés est l'une des orientations stratégiques les plus importantes de l'office national de la télédiffusion qui vise à assurer la bonne exploitation du spectre ainsi que l'amélioration de la qualité des services (son et image) ; à respecter les engagements internationaux surtout avec l'union internationale des télécommunications (UIT) concernant surtout le passage à la télédiffusion numérique et à la cinquième génération du téléphone portable, en menant les actions suivantes :

- Première étape de 2009 à 2015 concernant la réalisation du réseau de la Télévision Numérique Terrestre TNT.
- Deuxième étape de 2018 à 2020 concernant la numérisation du réseau de diffusion radiophonique.

#### 2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe au programme « développement numérique ».

#### 3. Objectif opérationnel et principales activités :

| Objectif opérationnel                       | Principales activités   |
|---|---|
| Numérisation de la radiodiffusion terrestre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition d'unités de fusion et des unités de cryptage et décryptage du radio numérique</li> <li>- Acquisition des transmetteurs de télédiffusion</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des équipements de mesure de qualité et maintenance des équipements de télédiffusion,</li> <li>- Acquisition des connecteurs mobiles et fixes et renouvellement des connecteurs de raccordement hertziens.</li> </ul> |
|--|--|

#### 4. Mesures d'accompagnement :

- Approbation de tous les textes réglementaires du centre
- Possibilité de révision du statut des agents suite à la révision de la modalité d'octroi de la prime de rendement
- Réaliser une étude stratégique pour anticiper les perspectives d'avenir de l'ONT, développer ses activités et suivre l'évolution technologique.

### III- Budget :

| <u>Prévision</u><br><u>2022</u> | <u>Programme</u><br><u>2021</u> | <u>2020</u> |                                   |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| **40 989                        | 40 989                          | 44 632      | <u>*subvention d'intervention</u> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

**Fiche n°3 : Agence Technique des Télécommunications**

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

**I- Présentation :****1. Activité principale :**

**L'Agence Technique des Télécommunications** assure l'appui technique des recherches judiciaires des crimes liés aux systèmes d'information et de communication, elle est chargée des missions suivantes :

- Recevoir et traiter les mandats de recherche et les inspections des crimes liés aux systèmes d'information et de communication publiés par l'autorité judiciaire conformément aux lois en vigueur.
  - Coordonner avec les différents opérateurs des réseaux publics des télécommunications, les opérateurs des réseaux d'accès et les fournisseurs de services de télécommunications les différentes actions dont elle est chargée conformément aux lois en vigueur.
- 2. Référence de création :** Décret n 4506-2013 du 6 novembre 2013 tel que modifié et complété par le décret 985-2017 du 15 août 2017.

**II- Cadre de performance :****1. Stratégie générale :****2. Principales priorités et objectifs :**

- Suivre le rythme du développement technologique dans le domaine des systèmes de contrôle du trafic des communications,
- Développer des compétences techniques pour suivre l'évolution technologique d'une part, l'élaborer des solutions techniques liées aux missions de l'agence d'autre part,
- Continuer à fournir les équipements nécessaires et les logiciels spéciaux pour surveiller le trafic des communications,

**3. Contribution aux objectifs du programme :**

Contribution directe dans la réalisation des objectifs au programme « développement numérique ».



#### 4. Objectif opérationnel et principales activités:

| Objectif opérationnel  | Principales activités  |
|--|--|
| Fournir un soutien technique pour la recherche médico-légale dans les délits liés aux systèmes d'information et de communication | Recevoir et traiter les autorisations de recherche et d'inspection des délits des systèmes d'information et de communication délivrées par l'autorité judiciaire conformément à la législation en vigueur, |

### III- Budget :

#### 1. Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)

| <u>Prévision</u><br><u>2022</u> | <u>Programme</u><br><u>2021</u> | <u>2020</u> |                                   |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| ** 5 298                        | 5 298                           | 6 013       | <u>*subvention d'intervention</u> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

**Fiche n°4 : Agence Nationale de la sécurité Informatique ANSI**

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

**I- Présentation :****1. Activité principale :**

Veiller à la mise en œuvre des orientations nationales stratégiques relatives à la sécurité des systèmes informatiques et des réseaux, au suivi de l'exécution des programmes et des plans d'actions rattachés à la sécurité informatique dans le secteur public (à l'exception des applications de la défense et sureté nationale) et en coordination avec les intervenants dans ce domaines ; garantir la veille technologique dans le domaine de la sécurité informatique ; mise en place des critères de sécurité informatique, élaboration et publication des manuels techniques ; encourager le développement des solutions nationales dans le domaine de la sécurité informatique ; appuyer la formation dans le domaine de la sécurité informatique.

**2. Référence de création :** Loi n 5-2004 du 3février2004**3. Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** 26 novembre 2010.**II- Cadre de performance :****1. Stratégie générale :**

Assurer la vigilance de la sécurité du cyberspace national et surveiller la résilience des systèmes d'information liés aux ouvrages vitaux et aux applications nationales.

**2. Contribution aux objectifs du programme :**

Contribution directe au programme « développement numérique ». et plus précisément à son premier objectif « Assurer une inclusion numérique et financière sécurisée ».

**3. Principales priorités et objectifs :**

- Rehausser le niveau de vigilance aux risques cyber entourant le cyberspace national,
- Tester le niveau d'intégrité des systèmes nationaux et des infrastructures qui les hébergent,
- Soutenir les mécanismes de coordination avec les différentes parties prenantes lors de l'enregistrement des cyberincidents.,
- Développer des compétences techniques dans les domaines de la cyberdéfense et de la gestion des cyberincidents,

Sensibiliser et sensibiliser les différents groupes aux cyber-risques.

## 4. Objectif opérationnel et principales activités:

| Objectif opérationnel  | Principales activités  |
|--|--|
| Assurer la vigilance de la sécurité du cyberspace national et surveiller la résilience des systèmes d'information liés aux ouvrages vitaux et aux applications nationales. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'évaluation technique périodique selon le programme annuel</li> <li>- Acquisition de licences pour exploiter des logiciels et des équipements modernes pour évaluer les systèmes et les applications et traiter les cyberincidents</li> <li>- Maintenir une plateforme de détection précoce des attaques DDoS</li> <li>- Maintenir et renforcer le système « Saher » en concentrant les capteurs d'attaque (sondes) chez les partenaires hébergeant les applications nationales, notamment le Centre National des Médias, ce qui permettra l'élargissement de l'intervention.</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre des dispositions relatives à la conduite des missions d'audit en intégrité des systèmes d'information,</li> <li>- Organiser des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience dans le domaine de la sécurité de l'information pour sensibiliser les citoyens et les employés aux risques cyber</li> <li>- Développer des moyens de sensibilisation dans le domaine de la sécurité de l'information et les diffuser sur les sites de réseaux sociaux</li> <li>- Animation d'ateliers de formation dans le domaine de la cyberdéfense</li> <li>- Développer des cadres de coopération au niveau national pour faire face ou réduire les cyberattaques</li> <li>- Soutenir la formation en cybersécurité</li> <li>- Mise à disposition et formation des ressources humaines sur le terrain</li> <li>- Travailler avec un système de gestion de la sécurité de l'information qui a été focalisé conformément aux normes internationales</li> <li>- Renforcement du système d'information de l'agence avec des équipements et logiciels modernes répondant aux exigences des services techniques de l'agence.</li> </ul> |

## 5. Mesures d'accompagnement

- Approbation de tous les textes réglementaires du centre.

### III- Budget :

#### 2. Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)

| <u>Prévision</u><br><u>2022</u> | <u>Programme</u><br><u>2021</u> | <u>2020</u> |  |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|--|
| ** 4 833                        | 4 833                           | 3 576       | <b><u>*subvention d'intervention</u></b> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

**Fiche n°5 : Office national de la poste**

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

**I- Présentation :****1. Activité principale :**

L'activité de la poste tunisienne est régie par la loi n38-1998 du 2 juin 1998 relative au code de la poste complétée par la loi n 40-2007 du 25 juin 2007.

La poste tunisienne a pour missions :

- Collecter, transporter et distribuer le courrier à l'intérieur et à l'extérieur du pays,
- Fournir des services d'épargne et des comptes courants postaux,
- Offrir des services liés aux mandats postaux,
- Développer les nouveaux services dans le domaine de la poste en suivant le progrès technologique,
- Contribuer à l'effort national lié à l'enseignement supérieur dans le secteur de la poste et les domaines liés,
- Promouvoir la coopération entre institutions nationales et étrangères et les organisations techniques internationales et territoriales spécialisées dans le domaine de la poste,
- Contribuer à l'application des conventions et des traités approuvés par l'Union Internationale de la Poste et les organisations internationales et territoriales.

**2. Référence de création :** Décret n 1305-1998 du 15 juin 1998 modifié par le décret n 1536-2003 du 25 juin 2005, du décret n 1394-2007 du 11 juin 2007 et du décret n 681-2016 du 3 juin 2016.

**3. Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:**

- Contrat programme de la période 2007-2011 approuvée le 7 janvier 2011.
- Contrat programme de la période 2021-2025 en cours d'approbation.

**II- Cadre de performance :****1. Stratégie générale :**

Afin de suivre le rythme des mutations du secteur dans lequel elle opère, d'appuyer sa position dans le marché intérieur en cohérence avec son patrimoine et son rôle économique et social au niveau national d'une part, et de renforcer son rayonnement au niveau territorial et international d'autre part, la Poste tunisienne s'est dotée d'une vision stratégique orientée vers la consolidation et la

modernisation du système postal actuel et le lancement d'un nouveau modèle basé sur l'utilisation des technologies de communication modernes comme moyen de développement des stratégies et de la création de la valeur.

Cette stratégie est axée sur six principales orientations intégrées définies en partenariat avec les experts et les spécialistes et en se référant aux bonnes pratiques dans la matière.

De ce fait, le découpage programmatique par objectifs s'est orienté vers le renforcement de l'activité postale actuelle via la modernisation des services postaux et financiers, l'amélioration des infrastructures, le renforcement des ressources humaines, la mise en œuvre de nouveaux programmes contribuant à diversifier les sources de financement de la poste et à créer un nouveau cycle économique.

## 2. Principales priorités et objectifs stratégiques

Les axes stratégiques sont présentés comme suit :

Axe 1 : Renforcer les services actuels dans le but de : Rénover les offres actuelles, améliorer la qualité des services et développer les méthodes de travail à travers :

- La modernisation du système d'information de gestion vers plus de flexibilité.
- L'amélioration de la qualité des services
- Le renforcement des compétences dans le domaine technologique et commercial
- La restructuration du système d'information selon les besoins des clients (orienté client)
- L'exploitation optimale de l'infrastructure
- Accroître la productivité du service public.

Axe 2 : Le commerce électronique dans le but de concrétiser le métier du commerce électronique professionnel de la poste tunisienne ; de diversifier les offres rattachées et consolider la part de la poste dans le marché national et international à travers :

- La création d'une plateforme pour le commerce électronique Hub e-commerce
- La modernisation et le développement des matériels et moyens liés au commerce électronique.

Axe 3 : pôle logistique postal qui vise :

- La concrétisation du métier logistique postal et le positionnement comme fournisseur de services logistiques via la mise en place d'un nouveau modèle de gestion logistique selon les critères et les normes internationales,
- Renforcer l'efficacité dans l'exploitation des moyens logistiques
- Création d'une unité de travaux logistiques.

Axe 4 : Banque postale : vise la création d'une banque postale pour :

- Limiter le phénomène de migration des adhérents dans les réseaux postaux aux institutions bancaires dans les zones urbaines comme dans les zones rurales afin d'offrir les mêmes facilités financières

délivrées par les banques (prêts, et autres avantages et facilités..)

- Contribuer dans l'amélioration du taux d'inclusion financière
- Numériser les services financiers et contribuer à limiter les transactions avec l'argent liquide (cash).
- Diversifier les sources de financement pour la poste
- Création d'un nouveau cycle économique.

Axe 5 : Les timbres postaux : dans le but de renforcer le positionnement de la poste tunisienne dans les marchés virtuels spécialisés dans la commercialisation des produits des timbre postaux et de créer une activité commerciale moderne dans le domaine des timbres postaux et le commerce international à travers :

- Création d'un nouveau modèle dans le domaine du commerce et du design des timbres postaux.
- Amélioration de la productivité des centres spécialisés dans le domaine de la fabrication, la conservation et la commercialisation des produits des timbres postaux.
- Renforcement de la responsabilité culturelle et sociale de la poste tunisienne.
- Améliorer les ressources financières liées aux produits des timbres postaux.

Axe 6 : La transition digitale : qui contribuera à recréer les services postaux et renforcer le rôle de la poste comme plateforme de transition digitale au profit de l'Etat à travers :

- Le développement des solutions innovantes pour diversifier les services postaux et leur modernisation.
- La création d'une pépinière pour héberger les jeunes entrepreneurs proposant des solutions et des idées innovantes dans le domaine des services postaux et financiers.
- Appuyer l'effort de l'Etat dans le domaine de l'emploi et l'entrepreneuriat.
- Accompagnement des jeunes entrepreneurs lors de la création de leurs projets (Start up Post).

### 3. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe au programme « développement numérique ». et plus précisément à son premier objectif « Assurer une inclusion numérique et financière sécurisée ».

### 4. Principales activités:

| Objectif opérationnel                                   | Principales activités   |
|---|---|
| Assurer le meilleur service postal et financier pour le | - Améliorer et moderniser les infrastructures du réseau postal (reconstruction, construction d'un nouveau bâtiment, réhabilitation de bâtiments, aménagement de bâtiments, acquisition de biens |

|         |   |
|---------|---|
| citoyen | <p>immobiliers).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter des services dans les régions éloignées,</li> <li>- Modernisation des moyens de travail (équipements des bureaux de poste tunisiens, équipements de communication commerciale, équipements et systèmes de courrier immatériel),</li> <li>- renouvellement et consolidation de la flotte de transport,</li> <li>- Développement de systèmes et d'équipements de paiement électronique,</li> <li>- Développement des systèmes d'information pour la production et l'élimination (acquisition et mise au point du système de gestion intégré),</li> <li>- Des études,</li> <li>- Consacrer le métier de professionnel du e-commerce à la Poste Tunisienne (développement d'une plateforme de marché virtuel à l'export dans le cadre d'Africa e-com &amp; Easy Export),</li> <li>- Se consacrer au métier de la logistique postale et se positionner en tant que prestataire logistique national,</li> <li>- création d'une banque postale,</li> <li>- Créer une entreprise sophistiquée dans le domaine de l'affranchissement et du marketing,</li> <li>- Créer une activité commerciale sophistiquée dans le domaine des timbres-poste et de leur commercialisation internationale,</li> <li>- Recréer les services postaux et renforcer le rôle de la poste en tant que plateforme de transformation numérique au profit de l'État.</li> </ul> |
|---------|---|

## 5. Mesures d'accompagnement

- Promulgation du code postal dans sa version actualisée pour une meilleure organisation et productivité du secteur.
- Publication des textes réglementaires rattachés à la création d'une instance de régulation chargée de la régulation du marché postal et fixation du concept de service postal intégré.
- Modifier et compléter l'organigramme en répondant à la réalité de l'opérateur public et ses orientations futures.
- Actualisation du statut des agents pour optimiser l'affectation des agents et améliorer la productivité de l'institution.



- Faire bénéficier la poste tunisienne d'une contrepartie des services offerts au citoyen dans le cadre du service intégré et contribuer à l'aménagement du territoire (conformément au contrat programme) en se basant sur le modèle de calcul des coûts.

### III- Budget :

#### 1.Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)

| <u>Prévision</u><br><u>2022</u> | <u>Programme</u><br><u>2021</u> | <u>2020</u> |                                   |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| ** 1000                         | ** 1000                         | 21 000      | <u>*subvention d'intervention</u> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

**Fiche n° 6 : Agence Nationale des fréquences**

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

**I- Présentation :****1. Activité principale :**

- L'élaboration du Plan National des Fréquences radioélectriques, en coordination avec les organismes compétents.
- La gestion des fréquences radioélectriques, en coordination avec les organismes compétents.
- Le contrôle des conditions techniques des équipements radioélectriques et la protection de l'utilisation des Fréquences radioélectriques.
- Le contrôle de l'utilisation des Fréquences conformément aux autorisations accordées et aux enregistrements du registre des fréquences.
- Veiller à l'application des conventions et traités internationaux dans le domaine des radiocommunications.
- L'enregistrement des Fréquences radioélectriques auprès des instances internationales compétentes.
- Veiller à la protection des intérêts nationaux dans le domaine de l'utilisation des Fréquences radioélectriques enregistrées et des positions orbitales réservées à la Tunisie.
- La contribution aux activités de recherche, de formation et d'études afférentes aux radiocommunications, et d'une manière générale toute autre activité dont elle peut être chargée par l'autorité de tutelle, en relation avec le domaine de son intervention.

2. **Référence de création :** Loi n 1-2001 du 15 janvier 2001 portant promulgation du code des fréquences.

3. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** contrats objectifs pour la période 2007-2011 approuvé le 5 janvier 2011.

**II- Cadre de performance :****1. Stratégie générale :**

- Faciliter l'utilisation du spectre radiophonique conformément aux règlements publiés par l'Union et les services nationaux.
- Concevoir et mettre en œuvre de nouvelles règles réglementaires anticipant l'utilisation croissante des fréquences.
- Création de l'observatoire national du contrôle électromagnétique

- L'administration digitale

## 2. Principales priorités et objectifs :

- Objectif n°1 : Développer une stratégie radiofréquence,
- Objectif n°2 : Mettre en place une politique de mesure et de contrôle des fréquences et de l'exposition du public aux champs électromagnétiques,
- Objectif n°3 : Renforcer la transformation numérique et la transformation énergétique.

## 3. Contribution aux objectifs du programme :

Une contribution directe au programme de développement numérique en contribuant à la réalisation du premier objectif stratégique du programme (réalisation d'une inclusion numérique et financière sécurisée).

## 4. Objectif opérationnel et principales activités:

| Objectif opérationnel               | Principales activités  |
|-------------------------------------|--|
| Réorganiser le spectre de fréquence | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redistribution et exploitation du spectre radioélectrique à travers la mise en œuvre du projet de libération de la bande 2,5-2,69 GHz, l'acquisition de liaisons hertziennes dans l'intérêt de la défense nationale et l'établissement d'un programme de travail pour créer les bandes de fréquences désignées pour exploiter le mobile 5G réseaux : 3,4-3,8 GHz et 26 GHz, et achever la distribution des appareils de télédiffusion numérique pour les familles nécessiteuses,</li> <li>- Créer un cadre juridique pour la redistribution et l'exploitation du spectre radio,</li> <li>Attribuer des licences temporaires pour exploiter les technologies de cinquième génération à partir du téléphone mobile,</li> <li>- Publication d'une version mise à jour du tableau national des fréquences.</li> </ul> |

## 5. Mesures d'accompagnement

Code digital (la nouvelle version du code des télécommunications) en cours d'élaboration.

**III- Budget :****1. Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)**

| <u>Prévision</u><br><u>2022</u> | <u>Programme</u><br><u>2021</u> | <u>2020</u> |   |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|---|
| 0                               | 0                               | 0           | <b><u>*subvention d'in tervention</u></b> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

**Fiche n°7 : Le Centre National de l'Informatique**

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

**I- Présentation :****1. Activité principale :**

- Gérer les systèmes d'information et applications,
- Assurer la continuité de l'utilisation des systèmes d'information et applications,
- Assurer l'exploitation des réseaux administratifs et l'améliorer selon les besoins exprimés,
- Assister les structures publiques, tant qu'établissement habilité, à réaliser, mettre en place et exploiter les systèmes d'information et applications,
- Effectuer des études d'orientations, des études de faisabilité et des missions d'audit des systèmes d'information auprès des structures publiques,
- Fixer et proposer les méthodes et les critères techniques d'ingénierie garantissant l'harmonisation des différents systèmes d'information et applications publiques.
- Développer le partenariat avec le secteur privé en vue d'appuyer les opportunités d'exportation des produits et d'expertises nationales dans le domaine.
- Organiser les séminaires et les sessions de formation au profit des usagers des systèmes d'information et applications publiques.
- Contribuer au développement des services de transactions électroniques au profit du public.
- Contribuer au développement des services administratifs à distance au profit des structures publiques.
- Participer aux conférences, manifestations internationales et appuyer la coopération internationale en la matière.

2. **Référence de création :** Loi n 83-1975 du 30 décembre 1975 modifiée par la loi n 115-1994 du 31 octobre 1994.

3. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur :** 26 février 2019.

**II- Cadre de performance :****1. Stratégie générale :**

Le centre national informatique est le principal acteur de la construction de services numériques pour le secteur public destinés au citoyen.

## 2. Principales priorités et objectifs :

- Renforcer la transformation numérique au bénéfice de l'administration et du citoyen, notamment dans le domaine de l'interconnexion et de l'identifiant unique du citoyen,
- Diffusion des services administratifs sur la ligne dirigée au profit du citoyen et de l'institution.
- Renforcer sa position dans le domaine de l'hébergement, de l'exploitation, des infrastructures, du développement et du renouvellement du système d'information
- Réhabilitation des grands systèmes d'information nationaux de l'administration afin de les adapter aux évolutions fonctionnelles et technologiques.

## 3. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation du 2ème objectif du programme opérationnel « développement numérique » à savoir « Mettre en place une gestion numérique moderne au service des individus et des institutions qui consacre les principes de bonne gouvernance » et ce en assurant la continuité de fonctionnement et d'exploitation des réseaux nationaux et de l'interconnexion.

## 4. Objectif opérationnel et principales activités:

| Objectif opérationnel   | Principales activités  |
|---|--|
| Assurer la continuité de fonctionnement et d'exploitation des réseaux nationaux et de l'interconnexion. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mission d'opérateur d'interconnexion par la mise en place d'un système national d'interconnexion entre les systèmes d'information nationaux,</li> <li>- Réaliser les tâches techniques et opérationnelles associées à la mise à disposition de l'identifiant unique du citoyen</li> <li>- Mettre l'accent sur le cloud computing privé qui s'intègre au cloud computing national,</li> <li>- Mise au point d'une plate-forme technologique de scellement électronique visuel.</li> </ul> |

## 5. Mesures d'accompagnement

- Code digital (la nouvelle version du code des télécommunications) en cours d'élaboration.

**III- Budget :**1. Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)

| <u>Prévision</u><br><u>2022</u> | <u>Programme</u><br><u>2021</u> | <u>2020</u> |                                   |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| ** 1000                         | ** 1000                         | 1 000       | <u>*subvention d'intervention</u> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

## Fiche n°8 : Agence Nationale de Certification Electronique

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

### I- Présentation :

L'Agence Nationale de Certification Electronique est l'autorité de certification en Tunisie et bénéficie du plus haut niveau de confiance dans le domaine de certification électronique, de sécurité des transactions et des échanges électroniques.

Elle assure des services renforçant le climat de confiance et la sécurité des échanges par internet.

La certification électronique vise à garantir la sécurité des transactions électroniques couvrant différents domaines comme le commerce électronique, la e-administration et les services e-banking.

#### 1. **Activité principale :**

- Sécurisation des transactions et des échanges électroniques dans le domaine du e-commerce, e-banking, opérations interbancaires et financières, d'enseignement, sanitaires à distance...
- Etablissement des accords de confiance mutuelle avec les autorités de certification étrangères.
- Gestion des certificats électroniques (génération, publication et révocation de certificats).
- Octroi d'autorisations d'activité de fournisseur de service de certification électronique.
- Certification des systèmes de chiffrement et vérification de la conformité des équipements homologués (décret n 2639-2008 du 21 juillet 2008)
- Proposition des solutions de sécurité dans le cadre de la certification électronique des réseaux et services via internet et intranet.
- Assurer la formation dans le domaine de la certification et du commerce électronique et techniques de numérisation et structuration de la clé publique.

2. **Référence de création :** Loi n 83-2000 du 9 août 2000.

3. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** contrat objectifs 2007-2011 approuvé le 20 décembre 2010.

### II- Cadre de performance :

#### 1. **Stratégie générale :**

#### 2. **Principales priorités et objectifs :**

- Renforcer la confiance numérique et assurer un climat favorable aux affaires à travers la certification électronique et la signature électronique.
- Utilisation sécurisée et flexible des TIC et en tirer profit en faveur du citoyen, l'entreprise et le secteur



public.

- Protéger l'espace cybernétique national, instaurer la confiance numérique, la sécurité des services et des systèmes d'information nationaux afin d'obtenir la certification de conformité aux normes internationales dans le domaine de la certification électronique.

### 3. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation du 2ème objectif du programme opérationnel « développement numérique » à savoir : Mettre en place une gestion numérique moderne au service des individus et des institutions qui consacrent les principes de bonne gouvernance.

### 4. Objectif opérationnel et principales activités:

| Objectif opérationnel  | Principales activités   |
|--|---|
| Renforcer la sécurité des transactions électroniques pour asseoir le principe de confiance numérique | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un système de preuve et de signature électronique pour les appareils mobiles,</li> <li>- Audit périodique des services de certification selon les normes internationales,</li> <li>- Mettre en place un système de gestion et de délivrance de tous types de certificats en ligne,</li> <li>- Sécurisation et dématérialisation des démarches administratives et vérification de l'identité numérique,</li> <li>- Mise à niveau de l'infrastructure technique pour suivre le rythme des progrès technologiques,</li> <li>- Acquisition de matériel informatiques.</li> </ul> |

### 5. Mesures d'accompagnement

- Approbation de tous des textes réglementaires de l'agence.
- Projet de décret gouvernemental portant modification du statut des agents suite à la révision de la modalité d'octroi de la prime de rendement.

**III- Budget :**1. Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)

| <u>Prévision</u><br><u>2022</u> | <u>Programme</u><br><u>2021</u> | <u>2020</u> |                                   |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| ** 2 500                        | 2 500                           | 5 101       | <u>*subvention d'intervention</u> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

## Fiche n°9 : Société du technopôle «Smart Tunisia Technopark»

**Programme rattaché :** Programme développement numérique

### I- Présentation :

#### 1. Activité principale :

Implantation et exploitation du technopôle ou d'une partie de ses espaces dont il gère conformément aux normes internationales dans le domaine ; coordonner l'exploitation et la gestion des espaces et des équipements communs et leur maintenance ; appuyer la coopération et la complémentarité des unités de recherche, de formation, de production et de développement ; accueillir les détenteurs des projets technologiques et de services innovants au sein du technopôle, les encadrer les assister pour réaliser leurs activités, attirer les investissements nationaux et extérieurs, appuyer le partenariat dans le domaine de spécialité du technopôle, encourager l'implantation des entreprises dans ses espaces, réaliser des études prospectives relatives à l'incitation aux investissements dans l'économie numérique, renforcer la veille stratégique et l'environnement technologique porteur de l'innovation dans les domaines liés aux spécialités du technopôle, Appuyer le suivi de la transition digitale des entreprises implantées dans le technopôle à travers la réalisation des programmes de formation et d'habilitation spécialisés ; appuyer la coopération et l'échange avec des pôles similaires, les établissements universitaires, les centres de recherche et d'innovations technologique à l'échelle nationale et internationale.

2. **Référence de création :** Décret gouvernemental n 352-2019 du 29 mars 2019 portant création de la société du technopôle «Smart Tunisia Technopark» et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

3. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:**

### II- Cadre de performance :

#### 1. Stratégie générale :

#### 2. Principales priorités et objectifs :

L'objectif stratégique du programme « développement numérique » dont l'opérateur intervient dans sa réalisation : Développement de l'économie numérique via l'augmentation de sa capacité d'employabilité (compétences à haute expertise technique) et contribution au Produit National Brut ; rendre la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.

### 3. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation de l'objectif 3 du programme opérationnel « développement numérique » à savoir : « Développer l'économie numérique pour faire de la Tunisie un pôle d'excellence régional dans le domaine ».

### 4. Objectif opérationnel et principales activités:

| Objectif opérationnel   | Principales activités  |
|---|--|
| Développer un climat d'investissement dans les pôles technologiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un programme d'activation technologique des véhicules technologiques (Al-Ghazala-Manouba) afin d'accompagner les porteurs de projets innovants du Complexe Al-Ghazala pour l'innovation et les aider à créer leurs start-up,</li> <li>- Poursuivre la mise en œuvre du programme de restructuration des centres régionaux de travail à distance et les transformer d'espaces dont le rôle se limite à l'abri en centres radioactifs au niveau régional à travers trois programmes de base :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Offrir des espaces de travail participatif</li> <li>2. Créer des espaces régionaux d'innovation en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur</li> <li>3. Mise en place de programmes de formation et de réinsertion vers des métiers technologiques modernes pour améliorer l'insertion des diplômés sur le marché du travail</li> </ol> </li> <li>- Activer des programmes de partenariat avec des institutions nationales et internationales afin de présenter les avantages d'investir dans l'industrie de l'intelligence en Tunisie et d'attirer les grandes entreprises internationales.</li> </ul> |

## III- Budget :

### 1. Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)

| <u>Prévision</u><br>2022 | <u>Programme</u><br>2021 | <u>2020</u> |                                   |
|--------------------------|--------------------------|-------------|-----------------------------------|
| ** 4 380                 | 4 380                    | 4 540       | <u>*subvention d'intervention</u> |

(\*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(\*\*) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.